

# AXA EURO OBLIGATIONS

# SOMMAIRE

---

## Rapport du Conseil d'administration

présenté à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) du 29 Avril 2025

### Annexes

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la SICAV au cours de l'exercice

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Tableau des acquisitions et prêts / emprunts de titres et OTC

Tableau relatif aux principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Règlement Européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »)

---

## Bilan au 31/12/2024 et au 29/12/2023

Actif

Passif

## Hors-bilan au 31/12/2024 et au 29/12/2023

## Compte de résultat au 31/12/2024 et au 29/12/2023

### Annexes

Règles et méthodes comptables au 31 décembre 2024

Evolution de l'actif net de l'OPCVM

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Compléments d'information au 31 décembre 2024

---

## Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et Rapport spécial sur les conventions réglementées

---

## Texte des Résolutions présenté à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire)

---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**AU 31 DECEMBRE 2024**

**PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
M. Pierre PANISSIE

**ADMINISTRATEURS**

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS  
Représentée par Mme Julie CALOINE

M. Nicolas GAGNERIE

M. Matthieu-Emmanuel LEVILION

**SECRETAIRE DU CONSEIL**

Mme Christine BIANCOLLI

**DIRECTION GENERALE**

**DIRECTEUR GENERAL**

Mme Rui LI

**CONTROLE EXTERNE**

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**

FORVIS MAZARS

## Rapport du Conseil d'administration

Présenté à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) du 29 Avril 2025.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire), en vue de vous présenter le rapport d'activité du dernier exercice de la SICAV AXA EURO OBLIGATIONS (« SICAV ») et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2024, ainsi que le projet d'affectation des sommes distribuables conformément à la loi et aux statuts.

Nous vous demanderons également de vous prononcer sur des modifications statutaires en vue notamment de mettre les statuts en conformité avec de nouvelles dispositions législatives et règlementaires.

Ce rapport intègre, aux sections 3 et 4 ci-après, les informations correspondantes au rapport sur le gouvernement d'entreprise

### 1 - ACTIVITE ET EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SICAV

#### Conditions macroéconomiques

Les banques centrales ont continué à maintenir la pression sur la réduction de l'inflation au début de l'année, les surprises en matière d'inflation aux États-Unis ayant entraîné un retard dans le cycle d'assouplissement prévu par la Réserve Fédérale (Fed). Toutefois, l'inflation a continué à baisser dans la plupart des régions et la plupart des banques centrales des économies développées ont assoupli leur politique en 2024, car les inquiétudes se sont déplacées des risques d'inflation à la hausse vers des risques de perspectives de prix plus équilibrées ou même vers un soutien pur et simple de la croissance. Les inquiétudes se sont accrues quant à la portée de la croissance chinoise - ce qui a donné lieu à d'importantes mesures de relance officielles - et ont persisté dans la zone euro, malgré l'amélioration de l'activité. Toutefois, les États-Unis ont poursuivi leur expansion à un rythme soutenu. L'année 2024 a été marquée par de nombreux événements politiques. L'Europe a organisé plusieurs élections, dont une surprise en France, mais dans plusieurs cas, ces élections n'ont pas donné de résultats décisifs et les coalitions n'ont pas émergé ou se sont effondrées. Le Royaume-Uni a connu un changement de gouvernement, tandis que les États-Unis ont réélu Donald Trump pour un deuxième mandat, quatre ans après son premier.

En Europe, l'inflation a continué de baisser et, bien que l'activité se soit améliorée, elle est restée modérée, ce qui reflète de plus en plus une insuffisance de la demande plutôt que des contraintes d'offre et ouvre la voie à un soutien de la politique monétaire. L'inflation globale est passée de 2,9% à la fin de 2023 à 1,7% en septembre, avant que les effets de base de l'énergie n'expliquent une certaine augmentation pour clôturer l'année 2024 à 2,4%. Une amélioration plus marquée de l'inflation de base a permis de ramener le taux de 3,4% à 2,7% à la fin de 2024. Cette évolution reflète en partie la faiblesse persistante de l'économie. Le Produit Intérieur Brut (PIB) trimestriel est sorti de la stagnation connue en 2023, augmentant de 0,3% au premier trimestre, de 0,2% au deuxième trimestre et de 0,4% au troisième trimestre - bien que cela semble plus temporaire en raison de facteurs tels que les Jeux olympiques de Paris, et nous nous attendons à un quatrième trimestre plus faible. La croissance est restée mitigée selon les états, l'Allemagne affichant une deuxième année de contraction pure et simple. En revanche, la croissance espagnole a poursuivi son rythme soutenu, de 0,8/0,9% au cours de chaque trimestre. Plus généralement, l'activité industrielle de la zone euro a continué à se contracter, mais les services et les dépenses de consommation se sont améliorés. Plus précisément, les vents contraires de la croissance semblent s'être déplacés de la contrainte de l'offre vers l'insuffisance de la demande - bien que le chômage soit resté à des niveaux records (6,3% en novembre). La Banque Centrale Européenne (BCE) a donc vu plus de possibilités de soutenir la croissance par une politique monétaire plus souple. La BCE a réduit de 0,25% le taux de sa principale facilité de dépôt, qui était de 4,00% en juin. Elle est revenue sur sa décision en septembre, indiquant un rythme de réduction plus rapide, et a réduit les taux de 0,25 % lors de réunions successives jusqu'à la fin de l'année, un rythme qui, selon nous, devrait se maintenir au premier semestre 2025. La politique européenne présente toutefois un risque supplémentaire. Plusieurs États restent sans gouvernement à la suite d'élections qui n'ont pas permis de former des coalitions. La France a également vu l'effondrement d'un gouvernement de coalition après des élections surprises en milieu d'année. La coalition allemande s'est également effondrée et de nouvelles élections auront lieu en février 2025.

Le Royaume-Uni a connu une reprise plus ferme de la croissance, qui, combinée aux mesures politiques, a entraîné une baisse plus modérée de l'inflation de base, ce qui s'est traduit par un assouplissement plus lent de la politique de la Banque d'Angleterre. Le PIB a fortement augmenté au premier trimestre, la production du secteur public ayant rebondi après la récession du second

semestre 2023. Toutefois, cette hausse s'est estompée au cours des trimestres suivants, et l'on s'attend à ce que le second semestre 2024 soit marqué par une véritable stagnation et une croissance sous-jacente modérée du secteur privé. Cela a conduit à une détente sur le marché du travail, le taux de chômage passant de 3,9% à la fin de l'année 2023 à 4,3% au cours des trois mois précédant octobre - malgré les doutes concernant les données officielles. Toutefois, la croissance des salaires, bien qu'inférieure au rythme de 5,8% prévu pour la fin de l'année 2023, est restée élevée, à 5,2%. Cela a renforcé les inquiétudes concernant l'inflation et, bien que le taux global soit passé de 4,0% fin 2023 à 2,6% en novembre et que l'inflation de base ait diminué de 5,1% à 3,5% au cours de la même période, l'inflation des services restait élevée à 5,0%, bien qu'elle soit inférieure au taux de 6,4% de fin 2023. La Banque d'Angleterre a assoupli sa politique plus lentement, réduisant ses taux à 4,75% en deux fois, en août et en novembre, un rythme qui devrait se poursuivre en 2025. L'incertitude a continué d'entourer les finances publiques britanniques. L'élection d'un nouveau gouvernement travailliste en milieu d'année a mis l'accent sur le bilan du gouvernement précédent. Cependant, le nouveau gouvernement a surpris en augmentant les impôts, les dépenses et les emprunts dans le budget d'octobre, soulevant de nouvelles inquiétudes quant à l'ampleur des emprunts publics.

En contraste, les États-Unis ont poursuivi leur croissance vigoureuse. La croissance a continué d'être soutenue par de solides dépenses de consommation, qui montrent peu de signes de fléchissement et qui sont à leur tour soutenues en partie par des gains de richesse. Cependant, malgré une croissance toujours forte - qui devrait répéter le rythme connu en 2023, légèrement inférieur à 3% - le marché du travail s'est quelque peu détendu et l'inflation a baissé. Le taux de chômage est passé de 3,7% à la fin de 2023 à 4,1% en décembre 2024 et le rythme de croissance de la masse salariale s'est ralenti, malgré les perturbations temporaires causées par les ouragans au cours des derniers mois de 2024. L'inflation a également baissé, avec un ralentissement de l'inflation globale à 2,9% en décembre, contre 3,4% à la fin de 2023, reflétant une amélioration de l'inflation de base à 3,2%, contre 3,9%. Cette combinaison d'une forte croissance et d'une désinflation continue doit beaucoup à l'amélioration de l'offre. Cela reflète en partie la croissance de l'offre de main-d'œuvre due à la forte immigration de ces dernières années, bien que les flux d'immigration aient nettement ralenti en 2024. La croissance de la productivité semble également s'être accélérée. Face au ralentissement de l'inflation, la Fed a assoupli sa politique. La hausse de l'inflation des services au début de 2024 a retardé le début de l'assouplissement de la Fed à partir du milieu de l'année. La Fed a ensuite semblé réagir de manière excessive aux signes de faiblesse du marché du travail au cours de l'été en procédant à une réduction surprise de 50 points de base de ses taux en septembre. Elle a ensuite procédé à des baisses de taux plus modestes, mais successives, pendant le reste de l'année, ramenant le taux des fonds fédéraux à 4,50-4,25%, contre un pic de 5,50-5,25%. Les États-Unis se sont également concentrés sur les élections présidentielles de 2024. Le président Biden s'est retiré tardivement de la course à la réélection, laissant la place au vice-président Harris, qui a perdu face à l'ancien président Donald Trump. Les fluctuations des attentes concernant le résultat de l'élection et les propositions économiques peu orthodoxes de Trump ont entraîné une certaine volatilité du marché au cours du second semestre 2024.

En Asie, la Chine a continué à dominer les préoccupations. Le marché immobilier chinois a connu sa troisième année consécutive de contraction, chutant de 5 points de pourcentage pour porter la contraction totale à 15% à ce jour - et d'autres baisses sont attendues. Cette situation a pesé à la fois sur les dépenses des ménages - le logement étant une source essentielle de leur richesse - et sur l'enchevêtrement des gouvernements locaux et du système bancaire chinois. Ces deux facteurs ont ralenti l'activité économique. La croissance annuelle du PIB de la Chine a atteint l'objectif officiel d'« environ 5% » en 2024, proche des 5,2% connus en 2023. Cela reflète les mesures de relance importantes prises par le gouvernement chinois et la banque centrale. La Chine continue d'éviter la déflation ; l'inflation s'est élevée en moyenne à 0,2% en 2024, comme en 2023. Les autorités ont annoncé de nouvelles mesures de relance importantes à la fin de 2024, dont la plupart seront quantifiées lors du Congrès national du peuple en mars 2025. La croissance japonaise s'est améliorée tout au long de l'année 2024. La faiblesse du début d'année, où les baisses de la production industrielle liées à la réglementation ont entraîné une forte contraction initiale du PIB, a été compensée par une croissance plus forte aux 2ème et 3ème trimestres, à l'image des dépenses de consommation. Le Japon semble s'être éloigné de manière plus décisive de sa propre lutte contre la déflation, qui dure depuis des décennies. Les attentes en matière d'inflation ont augmenté et les salaires ont affiché une hausse record sur plusieurs décennies en 2024, avec des signes préliminaires de nouvelles hausses pour 2025. L'inflation globale a augmenté à 2,9% en novembre 2024, contre 2,6% fin 2023, même si l'inflation hors carburant et aliments frais a ralenti à 2,4%, contre 3,7%. Cela a encouragé la Banque du Japon (BoJ) à resserrer sa politique monétaire alors que la plupart des autres juridictions ont réduit leurs taux. La BoJ a relevé son principal taux directeur de -0,1%, son niveau le plus bas depuis près de dix ans, en mars, puis à nouveau à 0,25% en juillet. Bien que la communication de la BoJ sur son intention de procéder à de nouvelles hausses ait été hésitante, nous prévoyons d'autres hausses en 2025.

## Politique de gestion

La SICAV commence l'année avec une sous-pondération en termes de durée compte tenu des anticipations jugées alors excessives de baisses de taux attendues par les marchés. Nous avons accompagné le rebond des taux, corrigeant ces anticipations pour atteindre au mois d'avril une position longue face à l'indice de référence. Cette position a été maintenue jusqu'en juin où la durée est revenue à la neutralité après le stress provoqué par la dissolution de l'Assemblée nationale en France. La SICAV a maintenu une position relativement neutre au cours de l'été avant d'adopter à nouveau une sous-

pondération à partir de fin août, ensuite augmentée au cours du mois de septembre alors que les craintes de récessions marquées aux États-Unis tiraient à nouveau les anticipations de baisses de taux à la hausse. Cette position a été renversée en octobre après des chiffres macro américains rassurants. La SICAV est restée proche de la neutralité au cours du dernier trimestre avec un léger biais long adopté sur la deuxième partie du mois de décembre.

En termes d'allocation pays, la SICAV a privilégié au sein de la zone euro une surpondération à l'Autriche en début d'année qui a ensuite été réduite pour construire une surpondération sur l'Espagne, dont les valorisations étaient plus attractives et les fondamentaux solides. En parallèle la SICAV a maintenu une sous-pondération sur la France à partir de l'été.

En termes d'allocation d'actif, le portefeuille a privilégié le crédit aux dettes souveraines tout au long de l'année. Cette surpondération a été augmentée en mars via des subordonnées financières puis réduite au cours de l'été via des dettes privées sénior avant d'être à nouveau marginalement renforcée en septembre via le même segment privé sénior. L'exposition aux dettes quasi-souveraines et dettes collatéralisées a été augmenté proche de la neutralité depuis avril compte tenu de la valorisation attrayante.

## Perspectives

Le ralentissement de l'inflation a donné à la BCE et à la Fed la confiance nécessaire pour abaisser encore les taux d'intérêt de 25 points de base. Toutefois, le ton hawkish de la FED, qui prévoit moins de baisses de taux en raison d'une macroéconomie résiliente et d'un marché de l'emploi sain aux États-Unis, a jeté l'incertitude sur la trajectoire des taux à l'horizon 2025.

Après la hausse des taux en fin d'année, les valorisations semblent à nouveau attrayantes, mais l'émission des dettes importantes au premier trimestre, l'incertitude quant à la trajectoire de l'inflation, la persistance d'une macroéconomie robuste aux États-Unis et les inquiétudes concernant le dérapage budgétaire, notamment aux États-Unis, pourraient maintenir les taux à un niveau élevé à court terme.

Les écarts de crédit ont continué à se resserrer grâce à une activité modérée sur le marché primaire et à un sentiment de risque plutôt favorable. Alors que le rendement global de la classe d'actifs reste à des niveaux historiquement attractifs, la reprise des activités primaires et l'augmentation de la volatilité des taux pourraient constituer un défi pour cette classe d'actifs.

## Performances

Performances	Nette	Brute	Performance du benchmark
2024	2.65%	3.52%	2.61%
2023	6.96%	7.81%	7.27%
2022	-17.16%	-16.47%	-17.21%
2021	-2.71%	-1.88%	-2.86%
2020	4.45%	5.35%	4.08%
2019	5.96%	6.87%	5.99%
2018	-1.04%	-0.19%	0.45%
2017	0.69%	1.55%	0.53%

*Les chiffres cités ont trait aux années et aux mois écoulés et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.*

## **2 - SOMMES DISTRIBUABLES – AFFECTATION**

Le compte de résultat fait apparaître un résultat sur opérations financières de 5.593.836,37 € au 31 décembre 2024 en progression par rapport à celui constaté lors de la clôture de l'exercice précédent.

Après déduction des 1.841.755,78 € prélevés au titre des Autres produits et Autres charges, le résultat net de l'exercice s'élève à 3.752.080,59 €.

Après prise en compte des (478.415,63) € figurant au compte de régularisation des revenus de l'exercice, le revenu net de l'exercice s'élève à 3.273.664,96 €.

Compte tenu (i) du report à nouveau de l'exercice précédent de 1.675,43 €, (ii) des moins-values nettes réalisées au cours de l'exercice 2024 d'un montant de (2.940.477,63) € et (iii) des plus-values nettes antérieures non distribuées d'un montant de 3.996.062,41 €, le total des sommes distribuables s'élève à 4.330.925,17 €.

Conformément à l'article 28 des statuts de la SICAV, nous vous proposons de répartir les sommes à affecter, soit 4.330.925,17 €, ainsi qu'il suit :

- Distribution	590.925,48 €
- Capitalisation	(259.105,83) €
- Report à nouveau de l'exercice	3.043,11 €
- Plus et moins-values nettes non distribuées	3.996.062,41 €

Ainsi, pour les actions de distribution et sous réserve de votre approbation, le dividende serait fixé à 0,51 € par action en circulation, non éligible à l'abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Nous vous proposons de fixer au 06 mai 2025, la date de détachement de ce dividende, sa mise en paiement s'effectuerait sans frais à compter du 09 mai 2025.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICES	2021	2022	2023
<b>Nombre d'actions D</b>	1.003.964,4324	1.114.821,4397	1.538.779,0782
<b>Dividende</b>	0,31 €	0,22 €	0,39 €
<b>Dividende éligible à l'abattement</b>	-	-	-
<b>Dividende non éligible à l'abattement</b>	0,31 €	0,22 €	0,39 €

### **3 - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

### **4 - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **1. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux**

Vous trouverez en annexe conformément à l'article L. 225-37-4 1° du Code de commerce la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social durant l'exercice écoulé.

#### **2. Situation des mandats des administrateurs**

##### **2.1 Ratification de la nomination d'administrateurs**

Nous vous informons que M. Jérôme BROUSTRA a été coopté en qualité d'administrateurs par votre conseil d'administration lors de sa séance du 11 février 2025 en remplacement de Monsieur Nicolas GAGNERIE, démissionnaire.

Il vous appartiendra, en conséquence, de vous prononcer sur la ratification de cette nomination.

## 2.2 Renouvellement du mandat d'un administrateur

Nous vous précisons que le mandat d'administrateur de Monsieur Matthieu-Emmanuel LEVILION arrivera à échéance à l'issue de la présente assemblée.

Nous vous demandons, en conséquence, de bien vouloir le renouveler pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

## **5 - TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la SICAV au cours de chacun des cinq derniers exercices.

## **6 - MODIFICATIONS AFFECTANT LA SICAV ET MISE A JOUR CORRELATIVE DES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES**

Nous vous présentons ci-dessous les modifications intervenues au cours de l'exercice écoulé et ayant entraîné les mises à jour suivantes :

### ***Mise à jour du prospectus :***

- Néant

### ***Mise à jour du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) :***

- Mise à jour annuelle en vue de l'actualisation des données.

## **7 - RISQUE GLOBAL**

La méthode de calcul choisie pour mesurer le risque global de la SICAV est la méthode du calcul de l'engagement telle que prévue aux termes de l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers n°2011-15 relative aux modalités de calcul du risque global des OPCVM et des FIA agréés.

## **8 - FRANCHISSEMENT DE SEUILS**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, AXA INVESTMENT MANAGERS a déclaré, auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, au titre des OPCVM et FIA gérés, les franchissements des seuils de participation mentionnés à l'article L.233-7 du Code de commerce.

## **9 - EXERCICE DES DROITS DE VOTE**

Au cours de l'exercice écoulé, les décisions de vote ont été prises conformément à la politique de vote définie par AXA INVESTMENT MANAGERS et aux meilleures pratiques en place sur le plan national pour préserver l'intérêt des porteurs. Cette politique est exposée en détail sur le site Internet d'AXA INVESTMENT MANAGERS pour le compte des entités du groupe (<https://www.axa-im.fr/investissement-responsable/actionnariat-actif>).

Conformément aux dispositions de l'article D533-16-1 du Code monétaire et financier, un rapport dans lequel la Société de gestion de portefeuille rend compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote y est également disponible.

## **10 - INFORMATION SUR LA REMUNERATION**

Conformément aux exigences de transparence sur la rémunération applicable aux sociétés de gestion de portefeuille, la présente section expose les éléments principaux des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre par AXA Investment Managers (ci-après "AXA IM"). Des précisions supplémentaires actualisées concernant notamment le Comité de rémunération et la manière dont la rémunération et les avantages sont attribués aux salariés sont également disponibles en ligne à l'adresse suivante : [www.axa-im.com/remuneration](http://www.axa-im.com/remuneration) . Un exemplaire papier de ces informations est disponible, sans frais sur demande.

**Gouvernance** - Une Politique globale, validée et réexaminée annuellement par le Comité de rémunération d'AXA IM, définit les principes de rémunération applicables à l'ensemble des entités du Groupe. Elle tient compte de la stratégie d'AXA IM, de ses objectifs, de sa tolérance au risque et des intérêts à long terme de ses clients, actionnaires et salariés. Dans la lignée des politiques et procédures de rémunération définies et validées au niveau du Groupe AXA IM, le Comité de rémunération veille à ce que la Politique globale de rémunération soit appliquée de manière cohérente et équitable au sein d'AXA IM et à ce qu'elle soit conforme aux réglementations et recommandations en vigueur en matière de rémunération.

L'évaluation centrale et indépendante de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération aux procédures et politiques adoptées par le Groupe AXA IM est effectuée par le Département de l'audit interne du Groupe AXA IM qui présente chaque année ses conclusions au Comité de rémunération d'AXA IM pour lui permettre d'effectuer ses diligences.

Ces conclusions n'ont fait état d'aucune remarque particulière au sujet de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération.

Le résultat de l'examen annuel du Comité de rémunération d'AXA IM est présenté au Conseil d'administration d'AXA Investment Managers Paris ainsi que les modifications apportées à la Politique globale de rémunération.

Ces modifications portent principalement sur (i) des ajustements spécifiques à certaines entités du groupe AXA IM dont l'application des guidelines MIFID pour les entités pour lesquelles cela devenait nécessaire et (ii) de mises à jour mineures.

**Éléments quantitatifs** - Les données chiffrées fournies ci-après concernent AXA Investment Managers pour l'ensemble des filiales du Groupe AXA Investment Managers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Les montants relatifs aux rémunérations se sont vu appliquer une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion de la SICAV.

<b>Montant total des rémunérations versées et/ou attribuées à l'ensemble du personnel sur l'exercice clos au 31 décembre 2024 <sup>(1)</sup></b>	
Rémunérations fixes <sup>(2)</sup> (en milliers d'euros)	91,87
Rémunérations variables <sup>(3)</sup> (en milliers d'euros)	56,43
Nombre total d'employés <sup>(4)</sup>	2.944 dont 770 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV

(1) Les informations sur la rémunération n'incluent pas les charges sociales, après application d'une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion de la SICAV.

(2) Les rémunérations fixes sont composées du salaire de base et de tous autres composants de rémunération fixe payés à l'ensemble du personnel d'AXA Investment Managers au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

(3) Les rémunérations variables, composées d'éléments de salaires variables discrétionnaires, immédiats et différés, incluent :

- les montants attribués au titre de la performance de l'année précédente et entièrement versés sur l'exercice sous revue (rémunérations variables non différées),
- les montants attribués au titre de la performance des années précédentes et de l'exercice sous revue (rémunérations variables différées),
- et des intéressements à long terme mis en place par le Groupe AXA.

(4) Le nombre total d'employés correspond à l'effectif moyen incluant les contrats à durée indéterminée, les contrats à durée déterminée et les conventions de stage au 31 décembre 2024.

(5) Nombre total d'employés concernés au sein du Groupe AXA Investment Managers au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Notons que dans les exercices précédents étaient retenus le nombre d'employés concernés en début de période.

<b>Montant agrégé des rémunérations versées et/ou attribuées aux collaborateurs et autres cadres supérieurs dont les activités ont une incidence substantielle sur le profil de risque des portefeuilles gérés <sup>(1)</sup></b>			
	<b>Collaborateurs ayant un impact direct sur le profil de risque des véhicules d'investissement</b>	<b>Cadres de direction</b>	<b>Total</b>
Rémunérations fixes et variables (en milliers d'euros) <sup>(2) (3)</sup>	29,72	19,97	49,69
Nombre d'employés concernés <sup>(5)</sup>	294 dont 116 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV	101 dont 16 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV	395 dont 132 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV

## **11 - POLITIQUE DE SELECTION ET D'EXECUTION DES ORDRES**

La Société de gestion de portefeuille a établi un document « Politique d'exécution » présentant sa politique d'exécution d'ordres, son suivi et sa communication ainsi que toute information appropriée sur les mesures raisonnables qu'elle prend en vue d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.

Afin de rechercher le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres initiés par les gérants de portefeuille, AXA Investment Managers a défini une politique de sélection et de monitoring de ses intermédiaires et contreparties

Cette politique vise à encadrer :

- 1 – Le processus d'autorisation des intermédiaires/contreparties avec lesquelles AXA Investment Managers Paris souhaite traiter ;
- 2 - La façon dont les relations avec ces intermédiaires/contreparties sont suivies et contrôlées.

Ces intermédiaires et contreparties sont règlementairement tenus de nous offrir la meilleure exécution possible. AXA Investment Managers Paris contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en particulier, la qualité d'exécution des entités sélectionnées dans le cadre de cette politique.

En cas de délégation de la gestion par AXA Investment Managers Paris vers une autre entité, la politique d'exécution des ordres du délégataire s'appliquera.

La Société de gestion de portefeuille contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en complément, elle met à disposition la liste des principaux courtiers et contreparties utilisés - par classe d'actifs et sous-classes d'actifs - afin d'obtenir les meilleures conditions d'exécution possible pour le compte de ses clients, conformément à la norme technique RTS 28 prévue par la Directive Européenne MiFID II.

La politique d'exécution des ordres de la Société de gestion de portefeuille et les rapports susmentionnés sont publiés sur le site Internet (<https://particuliers.axa-im.fr>) sous la rubrique : « Nos politiques internes et autres informations importantes ».

## **12 - INFORMATIONS SUR LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE « ESG »**

En application de l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier, nous vous informons que l'OPCVM applique simultanément les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, tels que déterminés par le groupe AXA INVESTMENT MANAGERS. Chez AXA IM, acteur de l'Investissement Responsable depuis près de 20 ans, nous pensons qu'être un gestionnaire d'actifs responsable est fondamental pour notre succès à long terme. Selon nous, les facteurs ESG peuvent influencer non seulement la gestion des portefeuilles d'investissement sur l'ensemble des classes d'actifs, des secteurs, des entreprises et des régions, mais également les intérêts divers touchant les clients et autres parties prenantes.

AXA IM a préparé un code de transparence spécifique pour chacun des fonds ayant une approche ESG significative et engageante. Il est appliqué par l'OPCVM et décrit plus amplement les principaux critères retenus, la méthodologie

d'analyse mise en oeuvre ainsi que la manière dont les résultats d'analyse sont intégrés dans le processus d'investissement et de désinvestissement de l'OPCVM. Ce code de transparence est consultable sur le site internet de la société AXA Investment Managers Paris ([www.axa-im.fr](http://www.axa-im.fr)).

### **13 - TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES**

Conformément aux dispositions des articles 27, 32 et 40 de la Position AMF n°2013-06, telle que modifiée le 10 septembre 2014, relative aux fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM, sont annexées au présent rapport, les informations relatives à l'exposition obtenue au travers de techniques de gestion efficace de portefeuille et au travers d'instruments financiers dérivés de la SICAV.

### **14 - DONNEES RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION (REGLEMENT SFTR)**

Au cours de l'exercice écoulé, la SICAV n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres telles que visées par les dispositions du Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (Règlement SFTR).

### **15 - INFORMATIONS RELATIVES AUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE**

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article 33 de l'instruction de l'AMF n° 2011-19, un compte-rendu des principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de l'exercice.

### **16 - METHODE DE COMPTABILISATION**

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons courus.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de l'OPC et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières (frais exclus).

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré – premier sorti ») est utilisée.

#### **Méthode de valorisation de l'Ajustements de prix (swing-pricing) :**

Si les ordres de souscription et rachat nets évalués sur la dernière valeur liquidative disponible un jour de valorisation dépassent un certain seuil ce jour de valorisation, seuil tel que déterminé et révisé périodiquement par la Société de Gestion, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse afin de refléter les frais de négociation et d'autres coûts pouvant être encourus lors de l'achat ou de la vente d'actifs pour couvrir les opérations nettes quotidiennes.

La Société de Gestion peut appliquer le mécanisme d'ajustement de prix à l'OPCVM. Le montant de l'ajustement de prix sera fixé par la Société de Gestion et ne peut excéder 2% de la valeur liquidative.

### **17 - REGLEMENT EUROPEEN « SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE » (“SFDR”)**

Au présent rapport est jointe en annexe l'information relative au règlement européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »).

**18 - TAXONOMIE EUROPEENNE**

« La réglementation européenne dont l'objectif est d'harmoniser la classification des activités économiques durables est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Dénommée « taxonomie européenne », elle couvre de nombreux thèmes liés à la durabilité environnementale. L'atténuation et l'adaptation au changement climatique sont les deux premiers objectifs couverts tandis que quatre autres objectifs seront couverts par la réglementation technique en 2023 (protection de l'eau, lutte contre la pollution, préservation de la biodiversité et économie circulaire).

Nous souhaitons porter à votre connaissance que les investissements sous-jacents au produit financier ne prennent pas en compte les critères environnementaux de la taxonomie européenne. »

Compte tenu de ce qui précède, nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

**19 - MODIFICATIONS STATUTAIRES**

Dans le cadre de la modernisation et de la simplification du cadre juridique, la loi n° 2024-537 du 13 juin 2024 visant à accroître le financement des entreprises et l'attractivité de la France (ci-après la « loi Attractivité ») et le décret n° 2024-904 du 8 octobre 2024 relatif à la mise en œuvre des mesures de modernisation des modalités de réunion et de consultation des organes de décision de certaines formes de sociétés commerciales ont réformé certaines dispositions du droit des sociétés.

Ainsi, sont notamment étendus :

- le domaine de la télécommunication : le recours à un moyen de télécommunication pour toutes les délibérations des conseils d'administration devient de droit, seule l'opposition expresse des statuts ou du règlement intérieur pourra y faire obstacle ;
- le domaine de la consultation écrite : le recours à ce mode est désormais possible pour toutes les délibérations des conseils d'administration à la double condition qu'il soit prévu par les statuts et qu'aucun membre du conseil ne s'y oppose.

Par ailleurs, la loi « Attractivité » a introduit, dans l'article L.214-14 du Code Monétaire et Financier relatif à l'obligation pour le Commissaire aux comptes de signaler dans les meilleurs délais à l'Autorité des marchés financiers tout fait ou toute décision concernant la SICAV dont il a eu connaissance dans l'exercice de sa mission, la notion de nature à entraîner une impossibilité de certification des comptes.

Enfin, la loi « Attractivité » a apporté des précisions à l'article L.225-103-1 du Code de commerce quant à la tenue des assemblées générales par des moyens de télécommunication et a procédé à une simplification terminologique en substituant aux termes « visioconférence ou par des moyens de télécommunication » les termes « un moyen de télécommunication ».

En conséquence, afin de mettre les statuts en harmonie avec ces nouvelles dispositions législatives et réglementaires, nous soumettons à votre approbation la modification des articles suivants :

- Article 17 des statuts « Réunions et délibérations du Conseil » ;
- Article 18 des statuts « Consultation par écrit du conseil d'administration » ;
- Article 25 des statuts « Nomination - Pouvoirs - Rémunération » ;
- Article 26 des statuts « Assemblées générales ».

Compte tenu de ce qui précède, nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

## **Annexes**

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la SICAV au cours de l'exercice

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Tableau des acquisitions et prêts / emprunts de titres et OTC

Tableau relatif aux principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Règlement Européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »)

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la SICAV au cours de l'exercice

**M. Pierre PANISSIE**

*Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024*

**Mandats et fonctions**

Président du conseil d'administration  
administrateur

**Sociétés du Groupe AXA**

*Sociétés françaises*

AXA EURO OBLIGATIONS (SICAV)

AXA EURO CREDIT (SICAV)

*Sociétés étrangères*

Néant

**Entités extérieures au Groupe AXA**

*Entités françaises*

SCI "184 Fontenay"

*Entités étrangères*

Néant

co-gérant

*Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2024*

**Mandats et fonctions**

**Sociétés du Groupe AXA**

*Sociétés françaises*

Néant

*Sociétés étrangères*

Néant

**Entités extérieures au Groupe AXA**

*Entités françaises*

Néant

*Entités étrangères*

Néant

**Mme Julie CALOINE**

*Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024*

**Mandats et fonctions**

Administrateur  
R.P. AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS  
R.P. AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS

**Sociétés du Groupe AXA**

*Sociétés françaises*  
AXA PENSION (SICAV)  
AXA EURO OBLIGATIONS (SICAV)  
AXA IM EURO SELECTION (SICAV)  
*Sociétés étrangères*  
Néant

**Entités extérieures au Groupe AXA**

*Entités françaises*  
Néant  
*Entités étrangères*  
Néant

*Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2024*

**Mandats et fonctions**

**Sociétés du Groupe AXA**

*Sociétés françaises*  
Néant  
*Sociétés étrangères*  
Néant

**Entités extérieures au Groupe AXA**

*Entités françaises*  
Néant  
*Entités étrangères*  
Néant

**M. Nicolas GAGNERIE**

*Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024*

**Mandats et Fonctions**

Administrateur

**Sociétés du Groupe AXA**

*Sociétés françaises*

AXA EURO OBLIGATIONS (SICAV)

*Sociétés étrangères*

Néant

**Entités extérieures au Groupe AXA**

*Entités françaises*

Néant

*Entités étrangères*

Néant

*Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2024*

**Mandats et Fonctions**

**Sociétés du Groupe AXA**

*Sociétés françaises*

Néant

*Sociétés étrangères*

Néant

**Entités extérieures au Groupe AXA**

*Entités françaises*

Néant

*Entités étrangères*

Néant

**M. Matthieu-Emmanuel LEVILION**

*Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024*

**Mandats et Fonctions**

Administrateur

**Sociétés du Groupe AXA**

*Sociétés françaises*

AXA EURO OBLIGATIONS (SICAV)

*Sociétés étrangères*

Néant

**Entités extérieures au Groupe AXA**

*Entités françaises*

Néant

*Entités étrangères*

Néant

*Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2024*

**Mandats et Fonctions**

**Sociétés du Groupe AXA**

*Sociétés françaises*

Néant

*Sociétés étrangères*

Néant

**Entités extérieures au Groupe AXA**

*Entités françaises*

Néant

*Entités étrangères*

Néant

**Mme Rui LI***Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024***Mandats et fonctions**

Directeur Général

**Sociétés du Groupe AXA***Sociétés françaises*

AXA EURO OBLIGATIONS (SICAV)

*Sociétés étrangères*

Néant

**Entités extérieures au Groupe AXA***Entités françaises*

Néant

*Entités étrangères*

Néant

*Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2024***Mandats et fonctions****Sociétés du Groupe AXA***Sociétés françaises*

Néant

*Sociétés étrangères*

Néant

**Entités extérieures au Groupe AXA***Entités françaises*

Néant

*Entités étrangères*

Néant

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Actif net total</b>	<b>191 941 024,63</b>	<b>210 150 550,22</b>	<b>187 970 502,04</b>	<b>281 302 626,03</b>	<b>187 711 879,43</b>
<b>Retail capi.</b>					
Actif net	157 073 645,95	164 403 081,94	156 685 593,89	246 948 985,28	152 476 208,57
Nombre de parts	3 143 899,3191	3 378 570,9542	3 443 381,2453	4 498 055,3979	2 701 861,6025
Valeur liquidative	49,96	48,66	45,50	54,90	56,43
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	0,09	-2,06	-3,31	0,57	1,37

<b>Retail distri.</b>					
Actif net	34 867 378,68	45 747 468,28	31 284 908,15	34 353 640,75	35 235 670,86
Nombre de parts	1 158 677,4094	1 538 779,0782	1 114 821,4397	1 003 964,4324	991 114,6717
Valeur liquidative	30,09	29,72	28,06	34,21	35,55
Distribution unitaire sur revenu net	0,51	0,39	0,22	0,31	0,37
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	-0,46	0,00	-2,27	0,00	0,00

## Tableau des acquisitions et prêts / emprunts de titres et OTC

<b>Techniques de gestion efficaces du portefeuille (art 27)</b>	
Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficaces (Repo, Prêts/emprunts de titres, cessions temporaires)	Néant
Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations de techniques de gestion efficaces du portefeuille	
Espèces	Néant
Titres de créance	Néant
Titres de capital	Néant
Placements collectifs	Néant
Revenu brut reçu par l'OPCVM lié à ces opérations *	Néant
Coût et Frais directs et indirects supportés par l'OPCVM directement liés à ces opérations *	Néant
Liste des contreparties liées à ces opérations	Néant

note1 \* Les montants affichés représentent les revenus bruts ainsi que les coûts et frais liés aux opérations de techniques efficaces du portefeuille acquis au cours de l'exercice fiscal

<b>Tableau relatif aux opérations sur les marchés dérivés (art 32)</b>	
Exposition sous-jacente aux instruments financiers dérivés	Taux
Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations sur les marchés dérivés	
Espèces	Néant
Titres de créance	Néant
Titres de capital	Néant
Placements collectifs	Néant
Liste des contreparties liées à ces opérations	GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE

<b>Emetteurs des valeurs reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille – concentration &gt; 20% du total net de l'actif du fonds (art 40)</b>		
Nom de l'émetteur	Montant (EUR)	Montant (en %)
Néant		
Total		

\*Les émissions reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille sont toutes émises ou garanties par un Etat Membre de l'Union Européenne.

Tableau relatif aux principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
A2A SPA 1.5% 28	-	952,072.00
ABERTIS 3% 2031	282,222.00	1,233,894.00
ABERTIS 4.125% 28	-	608,484.00
ACHMEA 3% 34	496,350.00	-
ADIF ALTA 0.55% 2030	-	935,825.00
ADIF ALTA VELOCIDAD	-	977,270.00
AGENCE 3% 34	980,660.00	-
AIB GROUP 2.25% 28	-	686,037.00
AIR LIQUID 2.875% 32	-	392,284.00
ALLEMAGNE 3.25% 04/0	1,515,924.37	-

# Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du Produit : AXA Euro Obligations (le "Produit Financier")

Identifiant d'entité juridique : 96950004M1KN86VWQI84

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> NON
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 54.18 % d'investissements durables
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Produit financier a respecté les caractéristiques environnementales et sociales promues pour la période de référence en investissant dans des entreprises en tenant compte de leur

- Score ESG

Le Produit Financier a également promu d'autres caractéristiques environnementales et sociales spécifiques, principalement :

- La préservation du climat par le biais de politiques d'exclusion concernant les activités liées au charbon, au pétrole et au gaz
- La protection de l'écosystème et la prévention de la déforestation
- L'amélioration de la santé par le biais de l'exclusion du tabac
- Le droit du travail, les droits humains et sociaux, l'éthique des affaires, la lutte contre la corruption par le biais de l'exclusion des entreprises ne respectant pas les normes et standards internationaux tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les exclusions sectorielles d'AXA IM et les normes ESG ont été appliquées de manière contraignante à tout moment au cours de la période de référence
- La protection des droits de l'homme en évitant d'investir dans des obligations émises par des pays où les pires formes de violations des droits de l'homme sont observées.

Le Produit Financier n'a pas désigné d'indice de référence ESG pour promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales.

### Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la période de référence, la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité mentionnés ci-dessus :

Le produit financier a surperformé son score ESG par rapport à Univers d'Investissement au cours de la période de référence.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateurs de durabilité	Valeur	Univers d'Investissement	Couverture
Score ESG	7.25 / 10	6.8 / 10	97.42 %

*N.B. : Les indicateurs de durabilité, ainsi que les indices de référence sont présentés sur la base d'une moyenne mensuelle des données disponibles sur la période de référence.*

### ● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Indicateurs de durabilité	Année	Valeur	Univers d'Investissement	Couverture
Score ESG	2023	7.06 / 10	6.7 / 10	98.1 %
Score ESG	2022	7.08 / 10	6.6 / 10	98.21 %

*N.B. : Alors que les indicateurs de durabilité sont présentés sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles sur la période de référence, pour des raisons techniques, les indices de référence sont présentés quant à eux sur la base des données à fin d'année uniquement. Par conséquent, la comparaison ne devrait pas être effectuée comme telle et ne devrait pas être interprétée comme une violation des éléments contraignants figurant dans la documentation juridique du produit financier, étant donné que les données rapportées pour l'indice de référence ne sont pas basées sur la même approche comptable que ceux divulgués pour le produit financier.*

### ● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Au cours de la période de référence, le Produit Financier a investi partiellement dans des instruments considérés comme des investissements durables ayant différents objectifs sociaux et environnementaux (sans limitation) en évaluant la contribution positive des sociétés bénéficiaires des investissements à travers l'une au moins des dimensions suivantes :

**1. L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies**, qui sert de cadre de référence en retenant les entreprises qui contribuent positivement à au moins un ODD, par le biais soit des produits et services qu'elles offrent, soit de la manière dont elles exercent leurs activités (« opérations »). Pour être considérée comme un actif durable, une entreprise doit remplir les critères suivants :

a) le score ODD lié aux « produits et services » offerts par l'émetteur doit être égal ou supérieur à 2, ce qui signifie qu'au moins 20 % de leurs revenus proviennent d'une activité durable, ou

b) en adoptant une approche « best-in-universe » qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra financier, sans tenir compte de leur secteur d'activité, le score ODD des opérations de l'émetteur se classe dans les 2,5 % les meilleurs, sauf pour l'ODD 5 (égalité des sexes), l'ODD 8 (un travail décent), l'ODD 10 (inégalités réduites), l'ODD 12 (consommation et production durables) et l'ODD 16 (paix et justice) pour lesquels le score ODD de l'émetteur figure parmi les 5 % les meilleurs. Pour les ODD 5, 8, 10 et 16, le critère de sélectivité sur les « opérations » de l'émetteur est moins restrictif car ces ODD sont mieux appréhendés si l'on considère la manière dont l'émetteur exerce ses activités plutôt que les produits et services fournis par la société bénéficiaire des investissements. Il est également moins restrictif pour l'ODD 12, qui peut être pris en compte par le biais des produits et services de la société bénéficiaire des investissements ou de la manière dont celle-ci exerce ses activités.

Les résultats quantitatifs sur la contribution aux ODD proviennent de fournisseurs de données externes et peuvent être complétés par une analyse qualitative dûment documentée effectuée par le Gestionnaire financier.

**2. L'intégration des émetteurs engagés dans un processus de transition solide**, cohérent avec l'ambition de la Commission européenne de contribuer au financement de la transition vers un monde limitant la hausse des températures à 1,5 °C, sur la base du cadre développé par l'initiative Science Based Targets, en retenant les entreprises ayant des objectifs scientifiques validés.

**3. Les investissements dans des obligations vertes, sociales et durables et dans des obligations liées à la durabilité :**

a) Les obligations vertes, sociales et durables sont des instruments qui visent à contribuer à divers objectifs durables par nature. Ainsi, les investissements dans des obligations émises par des entreprises et des États qui ont été répertoriées comme des obligations vertes, obligations sociales ou obligations durables dans la base de données Bloomberg sont considérés comme des « investissements durables » selon le cadre SFDR d'AXA IM.

b) En ce qui concerne les obligations liées à la durabilité, un cadre interne a été développé pour évaluer la solidité des obligations utilisées pour financer un objectif durable général. Du fait que ces instruments sont nouveaux, les pratiques des émetteurs sont hétérogènes et seules les obligations liées à la durabilité auxquelles est attribuée une opinion positive ou neutre à l'issue du processus interne d'analyse d'AXA IM sont considérées comme des « investissements durables ». Le cadre d'analyse s'appuie sur les directives de l'International Capital Market Association (ICMA) avec une approche interne rigoureuse fondée sur les critères suivants : (i) stratégie de durabilité de l'émetteur et pertinence et matérialité des indicateurs de performance clés, (ii) ambition de l'objectif de performance en matière de durabilité, (iii) caractéristiques des obligations et (iv) suivi et reporting de l'objectif de performance en matière de durabilité.

Le Produit Financier a pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Il a tenu compte des objectifs Non applicable.

**Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Au cours de la période de référence, le principe de « Ne pas causer de préjudice important » pour les investissements durables réalisés par le produit financier a été atteint en n'investissant pas dans des entreprises répondant à au moins l'un des critères ci-dessous :

- L'émetteur a causé un préjudice important à l'un des ODD si l'un de ses scores ODD est inférieur à -5 d'après une base de données quantitative externe sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative », à moins que le score quantitatif ait été modifié par une évaluation qualitative.
- L'émetteur figurait sur les listes d'exclusions sectorielles et prévues par les normes ESG d'AXA IM qui prennent en compte, entre autres facteurs, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- L'émetteur avait une note ESG CCC (ou 1,43) ou inférieure selon la méthode de notation ESG d'AXA IM.

**Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Le Produit Financier a pris en considération les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives (« PAI ») pour s'assurer que les investissements durables n'aient pas causé de préjudice important à d'autres objectifs de durabilité au titre du SFDR.

Les principales incidences négatives ont été atténuées par les politiques d'exclusion sectorielle et les normes ESG d'AXA IM (décrites dans l'annexe précontractuelle SFDR) qui ont été appliquées sur une base contraignante et continue par le Produit Financier, et en appliquant des filtres basés sur le score relatif à la contribution aux objectifs de développement durable des Nations unies.

Le cas échéant, les politiques d'actionnariat actif ont constitué un moyen supplémentaire d'atténuer les risques liés aux principales incidences négatives, grâce à un dialogue direct avec les entreprises sur les questions de durabilité et de gouvernance. Par le biais des activités d'engagement, le Produit Financier a utilisé son influence en tant qu'investisseur pour encourager les entreprises à atténuer les risques environnementaux et sociaux inhérents à leur secteur, comme décrit ci-dessous.

Le vote aux assemblées générales a également été un élément important du dialogue avec les entreprises en portefeuille, afin de favoriser durablement la valeur à long terme des entreprises dans lesquelles le Produit Financier investit et d'atténuer les incidences négatives, comme décrit ci-dessous.

AXA IM utilise également le pilier ODD de son cadre d'investissement durable pour contrôler et prendre en compte les incidences négatives sur les facteurs de durabilité en excluant les sociétés bénéficiaires des investissements qui ont un score ODD inférieur à -5 (sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative »), à moins que le score quantitatif ait été modifié par une analyse qualitative dûment documentée par la recherche ESG et Impact d'AXA IM Core. Cette approche nous permet de garantir que les sociétés bénéficiaires des investissements ayant les incidences négatives les plus importantes sur un ODD quelconque ne sont pas considérées comme des investissements durables.

Le Produit Financier prend également en compte le PAI environnemental optionnel n° 6 « Utilisation et recyclage de l'eau » et le PAI social optionnel n° 15 « Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption ».

**Environnement :**

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
Politique de risques climatiques Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)	Emissions totales de GES en tonnes d'équivalents CO2 (tCO2éq.)	Emissions de GES niveau 1: 4432.265 Emissions de GES niveau 2: 722.715 Emissions de GES niveau 3: 29720.891 Emissions de GES niveau 1+2: 5154.979 Emissions totales de GES: 34770.422	Emissions de GES niveau 1: 41 Emissions de GES niveau 2: 41 Emissions de GES niveau 3: 40 Emissions de GES niveau 1+2: 41 Emissions totales de GES: 40	Emissions de GES niveau 1: 76 Emissions de GES niveau 2: 76 Emissions de GES niveau 3: 74 Emissions de GES niveau 1+2: 76 Emissions totales de GES: 74
	PAI 2 : Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros investis (tCO2éq./M€)	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 52.534 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 163.84	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 39 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 40	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 73 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 74
	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2éq./M€)	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 1452.715	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 40	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 75
Politique de risques climatiques	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en % du total d'actifs sous gestion)	4.64	41	76
Politique de risques climatiques	PAI 5 : Part de consommation et de	Part de la consommation et	Part de consommation	Part de consommation	Part de consommation

(engagement uniquement)	production d'énergie non renouvelable	part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	d'énergie non renouvelable: 49.16 Part de production d'énergie non renouvelable: 81.48	d'énergie non renouvelable: 41 Part de production d'énergie non renouvelable: 2	d'énergie non renouvelable: 76 Part de production d'énergie non renouvelable: 4
Politique de risques climatiques (compte tenu d'une corrélation attendue entre les émissions de GES et la consommation énergétique) <sup>1</sup>	PAI 6 : Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (GWh/M€)	Secteur NACE C: 0.26 Secteur NACE D: 2.884 Secteur NACE E: 2.832 Secteur NACE G: 0.419 Secteur NACE H: 0.127 Secteur NACE L: 0.386	Secteur NACE A: 0 Secteur NACE B: 0 Secteur NACE C: 6 Secteur NACE D: 5 Secteur NACE E: 0 Secteur NACE F: 0 Secteur NACE G: 1 Secteur NACE H: 1 Secteur NACE L: 3	Secteur NACE C: 71 Secteur NACE D: 66 Secteur NACE E: 75 Secteur NACE G: 75 Secteur NACE H: 41 Secteur NACE L: 68
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	12.26	12	23
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 8: Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/€M)	0.013	8	15
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 9: Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/€M)	0.398	27	50

#### Social et Gouvernance :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
Politique sur les normes ESG : Violation de normes et standards internationaux	PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0%	54	100
Politique sur les normes ESG : Violation des normes et standards internationaux (considérant qu'une corrélation existe	PAI 11 : Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations	3.3 %	41	74

<sup>1</sup> L'approche utilisée pour atténuer les risques associés au PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement. Pour le moment, les secteurs climatiques à fort impact ne sont pas tous visés par la politique d'exclusion.

entre les entreprises non conformes aux normes internationales et le manque de mise en œuvre par les entreprises des processus et mécanismes de mise en conformité permettant de surveiller le respect de ces normes) <sup>2</sup>	Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)			
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 12: Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	12.78%	34	64
Politique de vote et d'engagement avec une application systématique de critères de vote liés à la mixité au sein des conseils d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (%)	40.5	41	76
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0	54	100

**Pour actifs souverains ou supranationaux:**

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique d'AXA IM sur les normes ESG, comprenant l'exclusion des pays où des violations sociales sévères sont observées</li> <li>Pays sur la liste noire AXA IM basée sur les sanctions de l'UE et internationales</li> </ul>	PAI 16: Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre et proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimés en valeur numérique et en %)	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	Nombre de pays: 36 Proportion du nombre total de pays: 36	Nombre de pays: 89 Proportion du nombre total de pays: 89

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications règlementaires, des évolutions dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Au cours de la période de référence, le Produit Financier n'a pas investi dans des entreprises qui causent, contribuent ou sont liées à des violations significatives des normes et standards internationaux. Ces normes concernent les droits

<sup>2</sup> L'approche utilisée pour atténuer les risques associés aux PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement.

de l'homme, la société, le travail et l'environnement. AXA IM a exclu les entreprises qui ont été jugées « non conformes » aux principes du Pacte mondial des Nations unies, aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP).

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Par le biais des politiques d'exclusion, d'engagement et de vote, le Produit Financier a pris en considération les indicateurs PAI (principales incidences négatives) suivants :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
Politique de Risque Climatique	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)	Emissions totales de GES en tonnes d'équivalents CO2 (tCO2éq.)	Scope 1: 4432.265 Scope 2: 722.715 Scope 3: 29720.891 Scope 1+2: 5154.979 Scope 1+2+3: 34770.422	Scope 1: 41 Scope 2: 41 Scope 3: 40 Scope 1+2: 41 Scope 1+2+3: 40	Scope 1: 76 Scope 2: 76 Scope 3: 74 Scope 1+2: 76 Scope 1+2+3: 74
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation					
Politique de Risque Climatique	PAI 2 : Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros investis (tCO2éq./M€)	Scope 1+2: 52.534 Scope 1+2+3: 163.84	Scope 1+2: 39 Scope 1+2+3: 40	Scope 1+2: 73 Scope 1+2+3: 74
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation					
Politique de Risque Climatique	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2éq./M€)	Scope 1+2+3: 1452.715	Scope 1+2+3: 40	Scope 1+2+3: 75
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation					
Politique de Risque Climatique	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en % du total d'actifs sous gestion)	4.64	41	76
Politique de Risque Climatique (engagement uniquement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	Consommation d'énergie: 49.16 Production d'énergie: 81.48	Consommation d'énergie: 41 Production d'énergie: 2	Consommation d'énergie: 76 Production d'énergie: 4
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si	12.26	12	23

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

		les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)			
Politique sur les normes ESG : Violation de normes et standards internationaux	PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0%	54	100
Politique de vote et d'engagement avec une application systématique de critères de vote liés à la mixité au sein des conseils d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (%)	40.5	41	76
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0	54	100

**Pour actifs souverains ou supranationaux:**

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique d'AXA IM sur les normes ESG, comprenant l'exclusion des pays où des violations sociales sévères sont observées</li> <li>Pays sur la liste noire AXA IM basée sur les sanctions de l'UE et internationales</li> </ul>	PAI 16: Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre et proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimés en valeur numérique et en %)	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	Nombre de pays: 36 Proportion du nombre total de pays: 36	Nombre de pays: 89 Proportion du nombre total de pays: 89

Source: S&P Trucost, 2024

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications réglementaires, des évolutions dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

*N.B. : Les PAI sont présentés sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles sur la période de référence.*

*Les chiffres publiés sur les indicateurs PAI peuvent être basés soit sur la « valeur actuelle de tous les investissements » telle que définie par le Règlement, soit sur les « actifs éligibles avec données disponibles uniquement », selon les cas. Les « actifs éligibles avec données disponibles » désignent tous les investissements (c'est-à-dire les entreprises bénéficiaires, les actifs souverains et supranationaux ou les actifs immobiliers, selon l'indicateur PAI), à l'exclusion des produits dérivés, des liquidités et équivalents de liquidités et des actifs éligibles sans donnée disponible. Les « actifs éligibles sans donnée disponible » sont des actifs pour lesquels les données sont insuffisantes et/ou de faible qualité pour un investissement spécifique. Il convient de noter que pour certains indicateurs PAI (c'est-à-dire les indicateurs PAI qui sont relatifs soit aux revenus des entreprises*

investies soit à des unités non monétaires tels que des flux physiques), le calcul est rebasé sur les actifs éligibles avec données disponibles uniquement à des fins de qualité des données et de comparabilité. Cette exclusion au dénominateur est reflétée et divulguée par le biais des ratios de couverture des indicateurs pertinents : la couverture divulguée reflète la proportion d'actifs éligibles pour lesquels des données sont disponibles ; en outre, pour assurer une transparence totale sur l'étendue des actifs pour lesquels les indicateurs PAI sont divulgués, la couverture basée sur la valeur actuelle de tous les investissements est également divulguée.

PAI calculés sur la base de la "valeur actuelle de tous les investissements"	PAI calculés sur la base des actifs éligibles, à l'exclusion des actifs éligibles pour lesquels aucune donnée n'est disponible
PAI 2, 4, 7, 10, 11 et 14	PAI 3 et 6

N.B. : Les indicateurs PAI 1 et 16 ne sont basés sur aucune de ces deux approches étant des PAI en valeur absolue (à noter que le PAI 16 est également relatif au nombre de pays investis en plus de la valeur absolue), c'est-à-dire qu'ils n'ont pas de dénominateur dans leur formule.

Plus de détails sur nos méthodologies de comptabilisation et de divulgation des PAI sont disponibles dans le document sur les méthodologies ESG d'AXA IM disponible sur le site internet d'AXA IM : <https://www.axa-im.fr/nos-politiques-et-rapports>



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les principaux investissements du Produit financier (répartis selon le niveau 2 de la classification NACE) sont détaillés ci-dessous:

Investissements les plus importants	Secteur (NACE niveau 2)	% d'actifs	Pays
RAGB 2.9% - 20/02/2033	Public administration and defence, compulsory social security	2.84%	AT
BTPS 5% - 01/09/2040	Public administration and defence, compulsory social security	1.98%	IT
BTPS 4.5% - 01/10/2053	Public administration and defence, compulsory social security	1.8%	IT
DBR 4.25% - 04/07/2039	Public administration and defence, compulsory social security	1.75%	DE
SPGB 5.75% - 30/07/2032	Public administration and defence, compulsory social security	1.54%	ES
BTPS 1.35% - 01/04/2030	Public administration and defence, compulsory social security	1.5%	IT
FRTR 1.75% - 25/06/2039	Public administration and defence, compulsory social security	1.37%	FR
FRTR 5.5% - 25/04/2029	Public administration and defence, compulsory social security	1.24%	FR
BPIFRA 2.125% - 29/11/2027	Public administration and defence, compulsory social security	1.16%	FR
SPGB 1.25% - 31/10/2030	Public administration and defence, compulsory social security	1.12%	ES
BTPS 0.95% - 15/09/2027	Public administration and defence, compulsory social security	1.11%	IT
PF 4 EUR Settlement Acc at BPS	Other	1.1%	N/A
SPGB 6% - 31/01/2029	Public administration and defence, compulsory social security	1.04%	ES
BGB 1.45% - 22/06/2037	Public administration and defence, compulsory social security	1.04%	BE
RATPPF 0.875% - 25/05/2027	Land transport and transport via pipelines	0.98%	FR

Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.

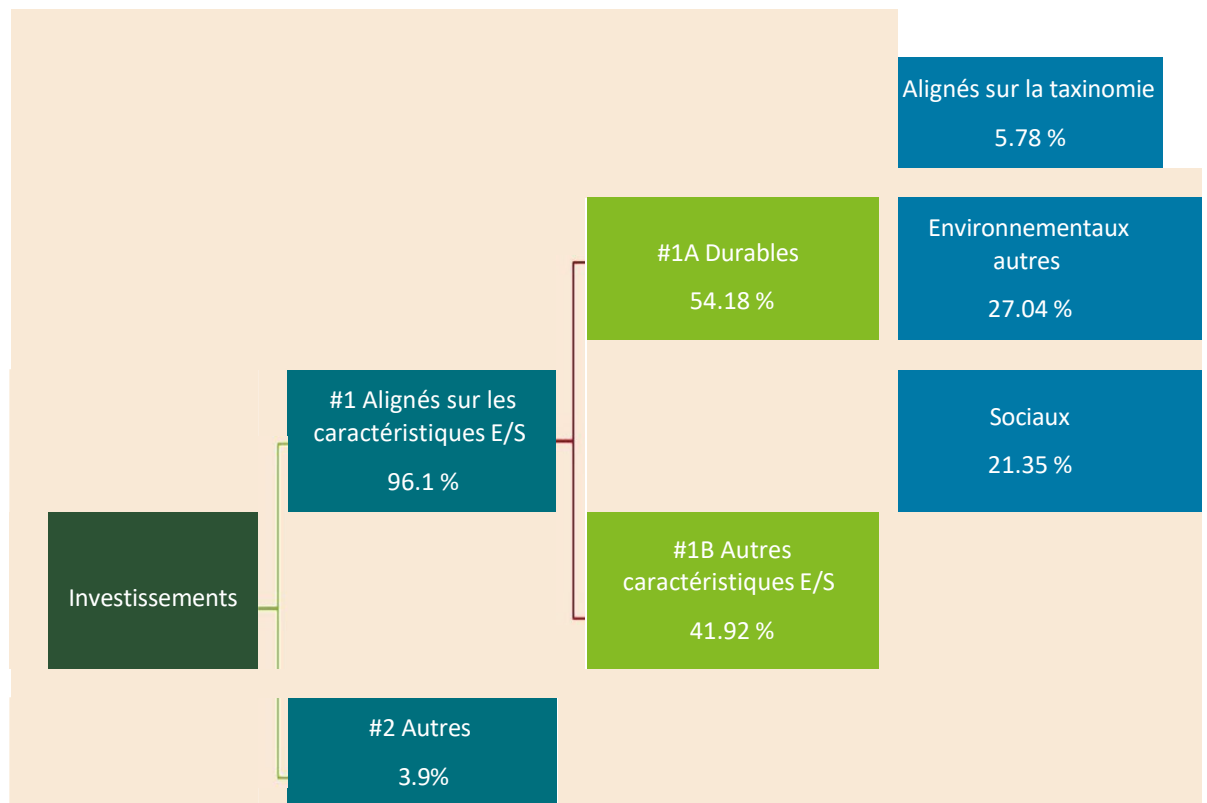
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/01/2024-31/12/2024



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'allocation d'actifs effective a été communiquée sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles.

Selon l'usage potentiel des dérivés appliqué par la stratégie d'investissement du Produit Financier, l'exposition attendue détaillée ci-dessous pourrait être sujette à des variations étant donné que la valeur de l'actif net du portefeuille peut être impactée par la valorisation à la valeur de marché des dérivés. Pour plus de détails sur l'usage potentiel des dérivés par ce Produit Financier, veuillez-vous référer à sa documentation précontractuelle et à la description de la stratégie d'investissement dans cette documentation.

### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements du Produit financier ont été réalisés dans les secteurs économiques indiqués ci-dessous (répartis selon le niveau 2 de NACE):

Secteur (NACE niveau 2)	Proportion
Public administration and defence, compulsory social security	39.67%
Financial service activities, except insurance and pension funding	29.75%
Electricity, gas, steam and air conditioning supply	5.95%
Real estate activities	3.94%
Warehousing and support activities for transportation	2.68%
Telecommunications	2.57%
Manufacture of motor vehicles, trailers and semi-trailers	2.41%

Insurance, reinsurance and pension funding, except compulsory social security	2.26%
Activities of extraterritorial organisations and bodies	2.17%
Land transport and transport via pipelines	1.49%
Manufacture of beverages	1.26%
Other	1.2%
Manufacture of basic pharmaceutical products and pharmaceutical preparations	0.98%
Manufacture of chemicals and chemical products	0.61%
Manufacture of coke and refined petroleum products	0.48%
Water collection, treatment and supply	0.46%
Manufacture of other non-metallic mineral products	0.43%
Retail trade, except of motor vehicles and motorcycles	0.37%
Advertising and market research	0.37%
Scientific research and development	0.33%
Manufacture of electrical equipment	0.24%
Manufacture of food products	0.24%
Manufacture of leather and related products	0.15%

Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE et le principe de « ne pas causer de préjudice important ». Il a investi dans des activités suivant les Non applicable objectifs de la taxinomie de l'UE.

L'alignement de la taxinomie du Produit Financier a été fourni par un fournisseur de données externe et a été appliqué au niveau du portefeuille par AXA IM. Néanmoins, il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'une révision par une tierce partie.

### Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?<sup>3</sup>

- Oui
- Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire
- Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

<sup>3</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

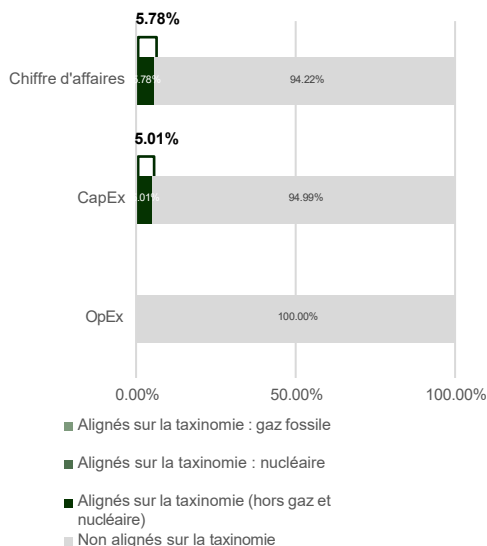
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.

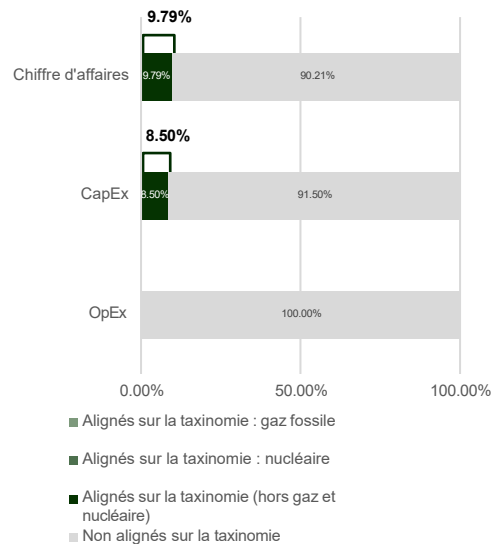
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines\*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines\*



Ce graphique représente 100 % des investissements totaux.

\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Produit Financier a investi 0% de son actif net dans des activités transitoires et 0% de son actif net dans des activités habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie UE			
	2024	2023	2022
Basé sur le chiffre d'affaires	5.78%	0.00%	0.00%
Basé sur les dépenses d'investissement (CapEx)	5.01%	0.00%	0.00%
Basé sur les dépenses opérationnelles (OpEx)	0.00%	0.00%	0.00%

Source: AXA IM, à partir des données de S&P Trucost, 2024

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE a été de 27.04% pour ce Produit Financier au cours de la période de référence.

Les entreprises bénéficiaires d'investissements ayant un objectif de durabilité environnementale selon le règlement SFDR contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU ou à la transition vers la décarbonation sur la base de critères définis, tels que décrits ci-dessus. Ces critères, qui s'appliquent aux émetteurs, sont différents des critères de sélection techniques définis dans la taxinomie de l'UE, qui s'appliquent aux activités économiques.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Au cours de la période de référence, le produit financier a investi dans 21.35% d'investissements durables ayant un objectif social.



## Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le reste des investissements « Autres » représentait 3.9% de l'actif net du Produit Financier.

Les « autres » actifs peuvent avoir consisté, comme défini dans l'annexe précontractuelle, en :

- des investissements en liquidités et quasi-liquidités; et
- d'autres instruments éligibles au Produit Financier et qui ne remplissent pas les critères environnementaux et/ou sociaux décrits dans la présente annexe. Ces actifs peuvent être des valeurs mobilières tels que des instruments de dette, des investissements dérivés et des organismes de placement collectif qui ne promeuvent pas de caractéristiques environnementales ou sociales et qui sont utilisés pour atteindre l'objectif financier du Produit Financier et/ou à des fins de diversification et/ou de couverture.

Des garanties environnementales ou sociales ont été appliquées et évaluées sur tous les actifs « Autres » à l'exception (i) des produits dérivés autres que mono-émetteurs, (ii) des OPCVM et/ou OPC gérés par une autre société de gestion et (iii) des investissements en liquidités et quasi-liquidités décrits ci-dessus.



## Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, le Produit Financier a continué à appliquer toutes les politiques d'exclusion d'AXA IM, dont les critères d'exclusion ont été mis à jour - pour les mises à jour les plus récentes - en 2023, mais dont les listes d'exclusion ont été mises à jour en 2024. Plus de détails sur ces politiques sont disponibles sous le lien suivant : [Nos Politiques et Rapports | AXA IM FR](#)



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense Cedex

## **SICAV AXA EURO OBLIGATIONS**

# **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

## **SICAV AXA EURO OBLIGATIONS**

Tour Majunga - 6 Place de la Pyramide  
92800 Puteaux

# **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la SICAV AXA EURO OBLIGATIONS,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) AXA EURO OBLIGATIONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de l'existence dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, date de la signature électronique  
Document authentifié et daté par signature électronique

19/3/2025

DocuSigned by:  
  
F03E23C213CF452...  
Gilles DUNAND-ROUX

Associé

## **AXA EURO OBLIGATIONS**

**Comptes annuels au 31/12/2024**

# AXA EURO OBLIGATIONS

---

## Sommaire

<b>Bilan actif au 31/12/2024 en EUR</b>	<b>3</b>
<b>Bilan passif au 31/12/2024 en EUR</b>	<b>4</b>
<b>Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR</b>	<b>5</b>
<b>Annexes des comptes annuels</b>	<b>13</b>
<b>Expositions directes et indirectes sur les différents marchés</b>	<b>17</b>
<b>Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat</b>	<b>25</b>
<b>Détermination et ventilation des sommes distribuables</b>	<b>30</b>
<b>Inventaire des actifs et passifs</b>	<b>32</b>
<b>Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)</b>	<b>32</b>
<b>Inventaire des opérations à terme de devises</b>	<b>39</b>
<b>Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>40</b>
Inventaire des instruments financiers à terme – actions	40
Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt	41
Inventaire des instruments financiers à terme – de change	42
Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit	43
Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions	44
<b>Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part</b>	<b>45</b>
<b>Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part</b>	<b>46</b>
<b>Synthèse de l'inventaire</b>	<b>47</b>

# AXA EURO OBLIGATIONS

## Bilan actif au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>0,00</b>	
<b>Titres financiers</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées (A)<sup>1</sup></b>	<b>0,00</b>	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
<b>Obligations convertibles en actions (B)<sup>1</sup></b>	<b>0,00</b>	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)<sup>1</sup></b>	<b>187 459 779,17</b>	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	187 459 779,17	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
<b>Titres de créances (D)</b>	<b>474 541,70</b>	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	474 541,70	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>1 813 600,93</b>	
OPCVM	1 813 600,93	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	
<b>Dépôts (F)</b>	<b>0,00</b>	
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>401 685,00</b>	
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	<b>0,00</b>	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Autres opérations temporaires	0,00	
<b>Prêts (I)</b>	<b>0,00</b>	
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	<b>0,00</b>	
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)</b>	<b>190 149 606,80</b>	
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>359 134,47</b>	
<b>Comptes financiers</b>	<b>2 019 964,05</b>	
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II<sup>1</sup></b>	<b>2 379 098,52</b>	
<b>Total Actif I + II</b>	<b>192 528 705,32</b>	

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

## AXA EURO OBLIGATIONS

### Bilan passif au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	183 063 089,33	
Report à nouveau sur revenu net	1 675,43	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	3 996 062,41	
Résultat net de l'exercice	4 880 197,46	
<b>Capitaux propres I</b>	<b>191 941 024,63</b>	
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>0,00</b>	
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>402 405,00</b>	
<b>Emprunts</b>	<b>0,00</b>	
<b>Autres passifs éligibles (C)</b>	<b>0,00</b>	
<b>Sous-total passifs éligibles III = A + B + C</b>	<b>402 405,00</b>	
<b>Autres passifs :</b>		
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>185 275,69</b>	
<b>Concours bancaires</b>	<b>0,00</b>	
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>185 275,69</b>	
<b>Total Passifs : I + III + IV</b>	<b>192 528 705,32</b>	

# AXA EURO OBLIGATIONS

## Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur actions	0,00	
Produits sur obligations	5 517 284,10	
Produits sur titres de créance	15 947,73	
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Produits sur prêts et créances	0,00	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres produits financiers	61 395,11	
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>5 594 626,94</b>	
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur opérations financières	0,00	
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Charges sur emprunts	0,00	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres charges financières	-790,57	
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-790,57</b>	
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>5 593 836,37</b>	
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 809 696,73	
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	
Impôts et taxes	0,00	
Autres charges	-32 059,05	
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-1 841 755,78</b>	
<b>Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B</b>	<b>3 752 080,59</b>	
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-478 415,63</b>	
<b>Revenus nets I = C + D</b>	<b>3 273 664,96</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus et moins-values réalisées	-3 481 831,06	
Frais de transactions externes et frais de cession	-10 700,51	
Frais de recherche	0,00	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	
Indemnités d'assurance perçues	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	
<b>Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E</b>	<b>-3 492 531,57</b>	
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F</b>	<b>552 053,94</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F</b>	<b>-2 940 477,63</b>	
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	6 384 717,53	
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	
<b>Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G</b>	<b>6 384 717,53</b>	
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H</b>	<b>-1 837 707,40</b>	

## AXA EURO OBLIGATIONS

### Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H</b>	<b>4 547 010,13</b>	-
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice <b>J</b>	0,00	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice <b>K</b>	0,00	-
<b>Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K</b>	<b>0,00</b>	-
<b>Résultat net = I + II + III - IV</b>	<b>4 880 197,46</b>	-

\* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

## **Rappel de la stratégie d'investissement**

L'objectif de la SICAV est la recherche de performance supérieure à celle de l'indice FTSE EMEA Euro Broad Investment Grade Bond Total Return, corrélée essentiellement aux marchés obligataires de la zone euro, par la mise en œuvre d'une gestion dynamique et discrétionnaire reposant notamment sur l'analyse de la courbe des taux et du risque crédit des émetteurs, sur un horizon de placement recommandé de minimum 3 ans.

Le prospectus de la SICAV décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

---

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC n°2022-03 relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable.

Événement exceptionnel intervenu au cours de l'exercice : **Néant**.

Changements d'estimation et changements de modalités (à justifier le cas échéant) : **Néant**.

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice : **Néant**.

Changements comptables soumis à l'information des porteurs :

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont en revanche intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- La structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) ;

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité ;
- Régularité, sincérité ;
- Prudence ;
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

### 1. Dérogations (le cas échéant) :

- Aux hypothèses de base sur lesquelles est normalement fondée l'élaboration des états financiers pour les comptes annuels : Néant
- Aux règles générales d'établissement et de présentation des états financiers, notamment à la dérogation sur la durée de l'exercice : Néant

### 2. Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes annuels de la manière suivante :

**Valeurs mobilières :**

# AXA EURO OBLIGATIONS

---

## Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers :

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers : cours de clôture du jour de valorisation (source : Thomson-Reuters).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : WM Company).
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable, y compris les Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF), sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

### Les parts ou actions d'OPC :

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de l'OPC sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

### Les Titres de Créance Négociable hors Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF):

Les titres de Créance Négociables (TCN) sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui d'émission ou d'émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont :

- pour l'Euro, courbe de swap €STR (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour l'USD, courbe de swap Fed Funds (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour le GBP, courbe de swap SONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS).

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

### Les instruments de titrisation :

- Titres adossés à des actifs (ABS) : les ABS sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de prestataires de service, de fournisseurs de données, de contreparties éligibles et/ou de tierces parties désignés par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).
- Obligations adossées à des actifs (CDO) et Obligations adossées à des prêts (CLO) :
  - (i) les tranches subordonnées émises par des CDO et/ou CLO et (ii) les CLO « sur-mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant des banques arrangeuses, des « Lead Managers », des contreparties s'étant engagées à fournir ces cours d'évaluation et/ou des tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles)
  - (ii) les titres émis par des CDO et/ou CLO qui ne sont ni (i) des tranches subordonnées de CDO et/ou CLO ni (ii) des CLO « sur mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

Les cours utilisés pour l'évaluation des instruments de titrisation sont sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

### Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Prêt/Emprunt :
  - Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres ; la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
  - Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Pensions :

# AXA EURO OBLIGATIONS

---

- Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.

- Instruments financiers reçus et/ou donnés en garantie :

-La société de gestion procédera selon les règles d'évaluation prévues dans le prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché. Les appels de marge seront réalisés sur une base quotidienne.

## **Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :**

Ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation

- Contract for difference (CFD) : les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le strike des titres sous-jacents.
- Dérivés sur événement de crédit (CDS) : les CDS sont valorisés selon la méthode standard pour les CDS préconisée par l'ISDA. (Sources : Markit pour les courbes de CDS et le taux de recouvrement ainsi que Bloomberg pour les courbes de taux d'intérêts).
- Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
  - La valeur nominale de l'instrument,
  - Le prix d'exercice de l'instrument,
  - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
  - Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
  - Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie, calculé en utilisant les courbes de taux appropriées.

⇒ Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD) :

- Swap de taux contre €STR, FED FUNDS ou SONIA :  
Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux zéro-coupon.
- Swap de taux d'intérêts contre une référence EURIBOR ou LIBOR :  
Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

⇒ Produits dérivés de gré à gré en dehors de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD) :

Les instruments dérivés sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Si la Société de gestion le juge nécessaire, un investissement ou un titre spécifique peut être évalué selon une méthode alternative que celles présentées précédemment, sur recommandation du Global Risk Management ou d'un gérant de portefeuille après validation du Global Risk Management. Lorsque la valeur d'un investissement n'est pas vérifiable par la méthode habituelle ni une méthode alternative, celle-ci correspondra à la valeur de réalisation probable estimée, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

En pratique, si la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction à un prix significativement différent de l'évaluation prévue à la lecture des règles de valorisation présentées ici, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix

### **3. Méthodes de comptabilisation**

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons COURUS.

# AXA EURO OBLIGATIONS

---

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques à la SICAV et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières frais exclus.

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré – premier sorti ») est utilisée.

## 4. Ajustement de prix (« swing pricing »)

Si les ordres de souscription et rachat nets évalués sur la dernière valeur liquidative disponible un jour de valorisation dépassent un certain seuil ce jour de valorisation, seuil tel que déterminé et révisé périodiquement par la Société de Gestion, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse afin de refléter les frais de négociation et d'autres coûts pouvant être encourus lors de l'achat ou de la vente d'actifs pour couvrir les opérations nettes quotidiennes.

La Société de Gestion peut appliquer le mécanisme d'ajustement de prix à l'OPC. Le montant de l'ajustement de prix sera fixé par la Société de Gestion.

## 5. Politiques de distribution

Les Sommes Distribuables sont composées conformément aux dispositions légales, par :

- le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Parts de Capitalisation :

Les Sommes Distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Parts de Distribution :

Les Sommes Distribuables sont distribuées dans les limites suivantes :

le revenu net est intégralement distribué, aux arrondis près,

les plus-values nettes réalisées peuvent être sur décision du conseil d'administration partiellement ou intégralement distribuées.

Les Sommes Distribuables non distribuées seront inscrites en report.

Des acomptes peuvent être mis en distribution en cours d'exercice, sur décision du conseil d'administration et dans la limite des Sommes Distribuables réalisées à la date de la décision.

## 6. Méthode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à la SICAV, à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- les commissions de mouvement facturées à la SICAV,
- la rémunération perçue par l'agent prêteur résultant de la mise en place des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les frais de gestion et de fonctionnement facturés à la SICAV, sont donc :

- Frais directement imputés au compte de résultat de la SICAV :
  - Frais de gestion dont frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats):

- Le taux maximum s'élève à 1,196 % d'Actif net (OPC Inclus)

Frais indirect maximum (commission et frais de gestion) :

## AXA EURO OBLIGATIONS

---

- Néant (Dans la mesure où l'investissement du OPCVM dans des OPC sous-jacent ne représente pas plus de 20% de son actif, le niveau de frais indirects n'a pas à être précisé dans le tableau ci-dessus, toutefois cela ne signifie pas pour autant qu'aucun frais ne sera supporté par le OPCVM du fait de cet investissement).

- Commission de mouvement / Dépositaire :

- Le prélèvement sur chaque transaction est de 50 euro TTC maximum Commission de surperformance :

- Rétrocession de frais de gestion :

- Néant

- Nature des frais pris en charge par l'entreprise pour les fonds d'épargne salariale. Cette rubrique de frais n'est pas applicable aux OPC autres que les Fonds d'Epargne Salariale :

- Néant

### **7. Principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit**

Afin de classer les titres exposés directement aux marchés de crédit dans les catégories suivantes :

Titres avec une notation de crédit favorable ou « INVESTMENT GRADE »

Titres les plus risqués ou « Non INVESTMENT GRADE »

Titres non notés ou sujets à notation interne ou « NON NOTÉS »

Les notations financières de 3 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

La règle appliquée consiste à retenir :

- En priorité, la moins bonne note du titre entre les 3 agences si elle existe ;
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

# AXA EURO OBLIGATIONS

## Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Actif net total</b>	<b>191 941 024,63</b>	<b>210 150 550,22</b>	<b>187 970 502,04</b>	<b>281 302 626,03</b>	<b>187 711 879,43</b>
<b>Retail capi.</b>					
Actif net	157 073 645,95	164 403 081,94	156 685 593,89	246 948 985,28	152 476 208,57
Nombre de parts	3 143 899,3191	3 378 570,9542	3 443 381,2453	4 498 055,3979	2 701 861,6025
Valeur liquidative unitaire	49,96	48,66	45,50	54,90	56,43
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	0,09	-2,06	-3,31	0,57	1,37
<b>Retail distri.</b>					
Actif net	34 867 378,68	45 747 468,28	31 284 908,15	34 353 640,75	35 235 670,86
Nombre de parts	1 158 677,4094	1 538 779,0782	1 114 821,4397	1 003 964,4324	991 114,6717
Valeur liquidative unitaire	30,09	29,72	28,06	34,21	35,55
Distribution unitaire sur revenu net	0,51	0,39	0,22	0,31	0,37
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	-0,46	0,00	-2,27	0,00	0,00

# AXA EURO OBLIGATIONS

## Annexes des comptes annuels

### Evolution des capitaux propres

	31/12/2024	29/12/2023
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>210 150 550,22</b>	-
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	91 655 952,13	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-115 882 690,09	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	3 752 080,59	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-3 492 531,57	-
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	6 384 717,53	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-627 054,18	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	-
Autres éléments	0,00	-
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>191 941 024,63</b>	-

# AXA EURO OBLIGATIONS

## Annexes des comptes annuels

### Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
<b>Retail capi.</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 748 760,8303	84 170 121,59
Parts rachetés durant l'exercice	-1 983 432,4654	-96 754 287,62
Solde net des souscriptions/rachats	-234 671,6351	-12 584 166,03
<b>Retail distri.</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	253 165,1377	7 485 830,54
Parts rachetés durant l'exercice	-633 266,8065	-19 128 402,47
Solde net des souscriptions/rachats	-380 101,6688	-11 642 571,93

### Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
<b>Retail capi.</b>	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
<b>Retail distri.</b>	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

## AXA EURO OBLIGATIONS

---

### Annexes des comptes annuels

#### Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0000172033	Retail capi.	Capitalisable	EUR	157 073 645,95	3 143 899,3191	49,96
FR0000289118	Retail distri.	Distribuable	EUR	34 867 378,68	1 158 677,4094	30,09

# AXA EURO OBLIGATIONS

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	0,00					
Opérations temporaires sur titres	0,00					
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00					
Opérations temporaires sur titres	0,00					
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	0,00					
Options	0,00					
Swaps	0,00					
Autres instruments financiers	0,00					
<b>Total</b>	<b>0,00</b>					

# AXA EURO OBLIGATIONS

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## AXA EURO OBLIGATIONS

### Annexes des comptes annuels

#### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	187 459,78	186 725,60	734,18	0,00	0,00
Titres de créances	474,54	474,54	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 019,96	0,00	0,00	0,00	2 019,96
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	30 950,39
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	NA	<b>187 200,14</b>	<b>734,18</b>	<b>0,00</b>	<b>32 970,35</b>

## AXA EURO OBLIGATIONS

### Annexes des comptes annuels

#### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	]3 - 6 mois] +/-	]6 mois -1 an] +/-	]1 - 3 ans] +/-	]3 - 5 ans] +/-	]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
<b>Actif</b>							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	2 593,70	2 011,71	26 436,48	33 263,72	72 337,11	50 817,06
Titres de créances	0,00	474,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 019,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	0,00	0,00	0,00	19 341,65	10 018,10	1 590,64	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>2 019,96</b>	<b>3 068,24</b>	<b>2 011,71</b>	<b>45 778,13</b>	<b>43 281,82</b>	<b>73 927,75</b>	<b>50 817,06</b>

# AXA EURO OBLIGATIONS

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	GBP +/-				
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00				
Actions et valeurs assimilées	0,00				
Obligations et valeurs assimilées	0,00				
Titres de créances	0,00				
Opérations temporaires sur titres	0,00				
Créances	0,00				
Comptes financiers	0,13				
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00				
Opérations temporaires sur titres	0,00				
Dettes	0,00				
Comptes financiers	0,00				
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	0,00				
Devises à livrer	0,00				
Futures options swap	0,00				
Autres opérations	0,00				
<b>Total</b>	<b>0,13</b>				

# AXA EURO OBLIGATIONS

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	182 886,73	4 573,05	0,00
Titres de créances	474,54	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
<b>Solde net</b>	<b>183 361,27</b>	<b>4 573,05</b>	<b>0,00</b>

Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre des règles et méthodes comptables.

# AXA EURO OBLIGATIONS

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

## **Annexes des comptes annuels**

**Expositions directes et indirectes sur les différents marchés**

**Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion**

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

## AXA EURO OBLIGATIONS

### Annexes des comptes annuels

#### Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2024
<b>Créances</b>	
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	56 643,97
Ventes à règlement différé	0,00
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	302 490,50
Frais de gestion	0,00
Autres créiteurs divers	0,00
<b>Total des créances</b>	<b>359 134,47</b>
<b>Dettes</b>	
Souscriptions à payer	0,00
Achats à règlement différé	0,00
Frais de gestion	-185 014,09
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	-261,60
<b>Total des dettes</b>	<b>-185 275,69</b>
<b>Total des créances et dettes</b>	<b>173 858,78</b>

# AXA EURO OBLIGATIONS

---

## Annexes des comptes annuels

### Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Frais de gestion, autres frais et charges

<b>Retail capi.</b>	<b>31/12/2024</b>
Frais fixes	1 442 353,46
Frais fixes en % actuel	0,85
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

<b>Retail distri.</b>	<b>31/12/2024</b>
Frais fixes	399 402,32
Frais fixes en % actuel	0,86
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

## AXA EURO OBLIGATIONS

---

### Annexes des comptes annuels

#### Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

##### Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
<b>Garanties reçues</b>	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
<b>Garanties données</b>	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
<b>Engagements de financement reçus mais non encore tirés</b>	0,00
<b>Engagements de financement donnés mais non encore tirés</b>	0,00
<b>Autres engagements hors bilan</b>	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

# AXA EURO OBLIGATIONS

---

## Annexes des comptes annuels

### Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Acquisitions temporaires

<b>Autres engagements (par nature de produit)</b>	<b>31/12/2024</b>
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

## AXA EURO OBLIGATIONS

---

### Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Parts d'OPC et de fonds d'investissements	FR0000978371	AXA IM EURO LIQUIDITY SRI	1 813 600,93
<b>Total</b>			<b>1 813 600,93</b>

# AXA EURO OBLIGATIONS

## Annexes des comptes annuels

### Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024	29/12/2023
<b>Revenus nets</b>	<b>3 273 664,96</b>	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>3 273 664,96</b>	-
Report à nouveau	1 675,43	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>3 275 340,39</b>	-

<b>Retail capi.</b>		
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	-
Capitalisation	2 681 371,80	-
<b>Total</b>	<b>2 681 371,80</b>	-
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	-
Crédits d'impôts totaux	0,00	-
Crédits d'impôts unitaires	0,00	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	-

<b>Retail distri.</b>		
<b>Affectation :</b>		
Distribution	590 925,48	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	3 043,11	-
Capitalisation	0,00	-
<b>Total</b>	<b>593 968,59</b>	-
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	-
Crédits d'impôts totaux	0,00	-
Crédits d'impôts unitaires	0,00	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	1 158 677,4094	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,51	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	1 949,49	-

# AXA EURO OBLIGATIONS

## Annexes des comptes annuels

### Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024	29/12/2023
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>-2 940 477,63</b>	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>-2 940 477,63</b>	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	3 996 062,41	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>1 055 584,78</b>	-

<b>Retail capi.</b>		
<b>Affectation:</b>		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	-
Capitalisation	-2 405 050,67	-
<b>Total</b>	<b>-2 405 050,67</b>	-
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

<b>Retail distri.</b>		
<b>Affectation:</b>		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	3 996 062,41	-
Capitalisation	-535 426,96	-
<b>Total</b>	<b>3 460 635,45</b>	-
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	1 158 677,4094	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	

# AXA EURO OBLIGATIONS

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instrument	Devise	Quantité	Montant	%AN
<b>Obligations</b>			<b>187 459 779,17</b>	<b>97,67</b>
<b>Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>187 459 779,17</b>	<b>97,67</b>
Activité pétrolière			1 035 309,70	0,54
REPSOL INTL FINANCE COMPANY GUAR REGS 4.5% 25/03/2075	EUR	1 000 000	1 035 309,70	0,54
Agence Souveraine			9 008 066,13	4,69
BPIFRANCE SACA COMPANY GUAR REGS 2.125% 29/11/2027	EUR	2 500 000	2 476 294,18	1,29
CAISSE D AMORT DETTE SOC SR UNSECURED REGS 3.125% 01/03/2030	EUR	1 500 000	1 564 862,79	0,81
EFSF GOVT GUARANT REGS 0.0% 20/01/2031	EUR	1 000 000	855 364,41	0,45
EFSF GOVT GUARANT REGS 2.875% 16/02/2033	EUR	1 000 000	1 039 072,12	0,54
SOCIETE DU GRAND PARIS 1.125% 22/10/2028	EUR	1 500 000	1 416 837,00	0,74
UNEDIC GOVT GUARANT REGS 0.5% 20/03/2029	EUR	1 000 000	917 352,90	0,48
UNEDIC GOVT GUARANT REGS 07/35 0.25	EUR	1 000 000	738 282,73	0,38
Alimentation - Diversifiée			338 808,62	0,18
KELLANOVA KELLANOVA	EUR	324 000	338 808,62	0,18
Assurance multi-lignes			1 467 676,31	0,76
ASR NEDERLAND NV 05/49 1	EUR	600 000	604 993,55	0,31
VIENNA INSURANCE GRP AGW SUBORDINATED REGS 06/42 VAR	EUR	800 000	862 682,76	0,45
Assurance Santé/Vie			973 043,55	0,51
NN GROUP NV SUBORDINATED REGS 11/43 VAR	EUR	858 000	973 043,55	0,51
banque - Clientèle diverse			13 102 943,03	6,83
BANCO SANTANDER SA SR UNSECURED REGS 10/27 VAR	EUR	800 000	830 493,48	0,43
BARCLAYS PLC SR UNSECURED REGS 01/28 VAR	EUR	1 200 000	1 160 019,55	0,60
BNP PARIBAS SR UNSECURED REGS 0.625% 03/12/2032	EUR	700 000	561 327,08	0,29
BNP PARIBAS SR UNSECURED REGS 01/27 VAR	EUR	1 000 000	1 011 088,80	0,53
CREDIT AGRICOLE SA SR UNSECURED REGS 01/28 VAR	EUR	800 000	767 557,05	0,40
CREDIT AGRICOLE SA SR UNSECURED REGS 10/26 VAR	EUR	1 100 000	1 118 757,08	0,58
CREDIT AGRICOLE SA SUBORDINATED REGS 06/30 VAR	EUR	1 200 000	1 201 030,03	0,63
DEUTSCHE BANK AG SR UNSECURED REGS 1.375% 03/09/2026	EUR	1 500 000	1 488 751,34	0,78
DEUTSCHE BOERSE AG 1.875% 23/02/2028	EUR	1 000 000	989 069,30	0,51
NATWEST GROUP PLC SR UNSECURED REGS 0.78% 26/02/2030	EUR	1 000 000	916 694,18	0,48
SOCIETE GENERALE SR UNSECURED REGS 09/29 VAR	EUR	1 000 000	1 058 797,29	0,55
SOCIETE GENERALE SR UNSECURED REGS 12/27 VAR	EUR	1 000 000	952 158,95	0,50
UNICREDIT SPA COVERED REGS 3.5% 31/07/2030	EUR	1 000 000	1 047 198,90	0,55
Banque commerciale - non US			31 506 659,04	16,42
AIB GROUP PLC SR UNSECURED REGS 04/28 VAR	EUR	500 000	500 881,71	0,26
ARKEA HOME LOANS COVERED REGS 1.75% 16/05/32	EUR	400 000	373 381,32	0,19
BANCA MONTE DEI PASCHI S COVERED REGS 07/30 3.375	EUR	1 446 000	1 499 171,80	0,78

## AXA EURO OBLIGATIONS

### Annexes des comptes annuels

#### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instrument	Devise	Quantité	Montant	%AN
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG BANCO BILBAO VIZCAYA ARG	EUR	700 000	721 102,05	0,38
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG SR UNSECURED REGS 06/25 0.75	EUR	800 000	796 069,37	0,41
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG SUBORDINATED REGS 1% 16/01/2030	EUR	1 400 000	1 412 368,73	0,74
BANCO BPM SPA REGS 09/30 VAR	EUR	672 000	689 898,77	0,36
BANCO COMERC PORTUGUES SR UNSECURED REGS 1.125% 12/02/2027	EUR	800 000	792 840,39	0,41
BANCO DE SABADELL SA BANCO DE SABADELL SA	EUR	700 000	704 059,96	0,37
BANCO DE SABADELL SA SR UNSECURED REGS 03/26 VAR	EUR	700 000	713 366,90	0,37
BANCO DE SABADELL SA SR UNSECURED REGS 11/28 VAR	EUR	1 000 000	1 064 592,19	0,55
BPCE SA SR UNSECURED REGS 0.5% 14/01/2028	EUR	1 300 000	1 239 531,44	0,65
BPCE SA SR UNSECURED REGS 03/30 VAR	EUR	1 000 000	1 085 758,68	0,57
BPCE SA SUBORDINATED REGS 03/32 VAR	EUR	1 100 000	1 087 675,22	0,57
CAIXABANK SA SR UNSECURED REGS 0.75% 10/07/2026	EUR	700 000	693 910,69	0,36
CAIXABANK SA SR UNSECURED REGS 02/29 VAR	EUR	1 000 000	928 994,54	0,48
CAIXABANK SA SR UNSECURED REGS 07/29 VAR	EUR	300 000	326 098,11	0,17
CAIXABANK SA SR UNSECURED REGS 11/30 VAR	EUR	500 000	552 404,51	0,29
CAIXABANK SA SUBORDINATED REGS 06/31 VAR	EUR	1 500 000	1 472 022,10	0,77
COMMERZBANK AG REGS 07/32 VAR	EUR	500 000	518 159,86	0,27
COMMERZBANK AG SR UNSECURED REGS 03/29 VAR	EUR	800 000	881 297,05	0,46
COMMERZBANK AG SUBORDINATED REGS 4% 23/03/2026	EUR	700 000	728 620,53	0,38
COOPERATIEVE RABOBANK UA COVERED 3.106% 07/06/2033	EUR	500 000	518 490,07	0,27
CREDIT AGRICOLE ITALIA COVERED REGS 07/33 3.5	EUR	300 000	314 856,95	0,16
CREDIT MUTUEL ARKEA SR UNSECURED REGS 12/32 4.25	EUR	400 000	419 478,59	0,22
DANSKE BANK A/S REGS 04/27 VAR	EUR	726 000	734 177,48	0,38
ING GROEP NV SUBORDINATED REGS 1.00%	EUR	1 400 000	1 372 183,76	0,72
INTESA SANPAOLO SPA SR UNSECURED REGS 03/33 5.625	EUR	700 000	825 730,49	0,43
INTESA SANPAOLO SPA SR UNSECURED REGS 4.75% 06/09/2027	EUR	1 000 000	1 061 948,30	0,55
KBC BANK NV COVERED REGS 05/28 3.25	EUR	900 000	937 170,86	0,49
KBC GROUP NV SR UNSECURED REGS 1.5% 29/03/2026	EUR	1 000 000	1 007 341,85	0,53
KBC GROUP NV SUBORDINATED REGS 12/31 VAR	EUR	1 100 000	1 049 997,66	0,55
MEDIOBANCA DI CRED FIN MEDIOBANCA DI CRED FIN	EUR	1 013 000	1 071 952,18	0,56
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19/01/2026	EUR	1 100 000	1 150 309,61	0,60
RAIFFEISEN BANK INTL REGS 08/29 VAR	EUR	300 000	315 582,35	0,16
RAIFFEISEN BANK INTL SR UNSECURED REGS 01/27 VAR	EUR	700 000	744 594,92	0,39
RAIFFEISEN BANK INTL SUBORDINATED REGS 01/35 VAR	EUR	1 000 000	1 026 040,84	0,53
VIRGIN MONEY UK PLC SR UNSECURED REGS 03/28 VAR	EUR	166 000	174 597,21	0,09

# AXA EURO OBLIGATIONS

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instrument	Devise	Quantité	Montant	%AN
Banque de credit hypothecaire			514 040,57	0,27
ACHMEA BANK NV COVERED REGS 02/34 3	EUR	500 000	514 040,57	0,27
Banques mutualistes			1 037 386,97	0,54
RAIFF VERBAND SALZBURG PFANDBRIEFE REGS 3.125% 24/01/2029	EUR	1 000 000	1 037 386,97	0,54
Banques specialisees			12 524 449,33	6,53
AGENCE FRANCAISE DEVELOP SR UNSECURED REGS 3% 17/01/2034	EUR	1 000 000	1 004 630,46	0,52
BNG BANK NV SR UNSECURED REGS 01/33 3	EUR	1 000 000	1 045 424,26	0,54
BNG BANK NV SR UNSECURED REGS 11/36 0.25	EUR	1 500 000	1 088 381,46	0,57
CASSA DEPOSITI E PRESTIT SR UNSECURED REG 2.125 21/03/2026	EUR	1 200 000	1 213 171,35	0,63
CRELAN SA SR UNSECURED REGS 02/30 VAR	EUR	1 000 000	1 150 330,67	0,60
KFW GOVT GUARANT REGS 1.125% 09/05/2033	EUR	1 000 000	895 447,36	0,47
NEDER WATERSCHAPSBANK SR UNSECURED REGS 09/31 0.0000	EUR	1 000 000	839 141,52	0,44
NEDER WATERSCHAPSBANK SR UNSECURED REGS 09/46 0.375	EUR	500 000	280 864,05	0,15
NRW.BANK LOCAL GOVT G 0.1% 09/07/2035	EUR	1 200 000	901 149,21	0,47
NRW.BANK LOCAL GOVT G 0% 18/02/2030	EUR	1 500 000	1 311 043,50	0,68
NRW.BANK LOCAL GOVT G 1.20% 28/03/2039	EUR	500 000	396 994,18	0,21
NRW.BANK LOCAL GOVT G REGS 0.5% 17/06/2041	EUR	1 500 000	996 995,59	0,52
NRW.BANK LOCAL GOVT G REGS 1.625% 03/08/2032	EUR	1 500 000	1 400 875,72	0,73
Banque supra nationale			1 191 631,61	0,62
EUROPEAN INVESTMENT BANK SR UNSECURED REGS 0.25% 15/06/2040	EUR	1 800 000	1 191 631,61	0,62
Boissons non alcoolisees			1 336 548,58	0,70
COCA COLA CO/THE SR UNSECURED 05/32 3.125	EUR	618 000	634 042,20	0,33
COCA COLA EUROPEAN PARTN SR UNSECURED REGS 1.75% 27/03/2026	EUR	700 000	702 506,38	0,37
Brasserie			1 426 691,88	0,74
CARLSBERG BREWERIES A/S SR UNSECURED REGS 11/26 3.5	EUR	672 000	684 941,94	0,36
HEINEKEN NV SR UNSECURED REGS 09/30 3.875	EUR	700 000	741 749,94	0,38
BTP et autres biens d'equipement			932 901,08	0,49
CIE DE SAINT GOBAIN SA SR UNSECURED REGS 04/30 3.375	EUR	900 000	932 901,08	0,49
Camion moyen et lourd			1 266 341,53	0,66
DAIMLER TRUCK INTL COMPANY GUAR REGS 04/27 1.625	EUR	800 000	789 466,87	0,41
VOLVO TREASURY AB COMPANY GUAR REGS 02/29 3.125	EUR	462 000	476 874,66	0,25
Chimie - Diversifie			500 822,31	0,26
ARKEMA SR UNSECURED REGS 09/34 3.5	EUR	500 000	500 822,31	0,26
Detail - Alimentation			794 189,15	0,41
CARREFOUR SA SR UNSECURED REGS 12/27 2.625	EUR	800 000	794 189,15	0,41
Developpement et entretien des aeroportos			1 079 675,08	0,56
AUSTRALIA PACIFIC AIRPOR SR SECURED REGS 06/34 4	EUR	689 000	727 465,97	0,38

# AXA EURO OBLIGATIONS

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instrument	Devise	Quantité	Montant	%AN
SYDNEY AIRPORT FINANCE SYDNEY AIRPORT FINANCE	EUR	329 000	352 209,11	0,18
Eau			995 904,11	0,52
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	1 000 000	995 904,11	0,52
Electricite - Distribution			1 997 714,43	1,04
ALLIANDER NV JR SUBORDINA REGS 12/49 VAR	EUR	1 000 000	997 360,42	0,52
IREN SPA SR UNSECURED REGS 09/25 1.95	EUR	1 000 000	1 000 354,01	0,52
Electricite - integre			2 652 103,40	1,38
ENERGIAS DE PORTUGAL SA JR SUBORDINA REGS 07/80 VAR	EUR	1 400 000	1 390 432,52	0,72
ENERGIAS DE PORTUGAL SA SR UNSECURED REGS 06/28 3.875	EUR	1 200 000	1 261 670,88	0,66
Electricite - Production			3 673 321,04	1,91
ELECTRICITE DE FRANCE SA JR SUBORDINA REGS 2.875% 31/12/2049	EUR	800 000	800 382,03	0,41
ELECTRICITE DE FRANCE SA SR UNSECURED REGS 10/29 4.375	EUR	900 000	955 938,27	0,50
ENGIE SA SR UNSECURED REGS 12/33 3.875	EUR	800 000	825 018,88	0,43
FORTUM OYJ SR UNSECURED REGS 05/33 4.5	EUR	1 000 000	1 091 981,86	0,57
Electricite - transmission			3 261 903,58	1,70
RED ELECTRICA CORP SUBORDINATED REGS 12/99 VAR	EUR	800 000	837 104,11	0,43
TERNA RETE ELETTRICA 07/33 3.875	EUR	800 000	839 819,84	0,44
TERNA RETE ELETTRICA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	751 000	800 732,40	0,42
TERNA RETE ELETTRICA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	800 000	784 247,23	0,41
Finance - Credit immobilier			5 050 255,41	2,63
BPCE SFH SOCIETE DE FI COVERED REGS 05/32 1.75	EUR	1 300 000	1 209 486,64	0,63
CAISSE REFINANCE L HABIT COVERED REGS 06/32 3.375	EUR	1 000 000	1 047 046,03	0,54
CREDIT AGRICOLE HOME LOA COVERED REGS 06/33 3.25	EUR	800 000	829 799,67	0,43
DANMARKS SKIBSKREDIT AS COVERED 0.25% 21/06/28	EUR	1 000 000	914 995,62	0,48
LA BANQUE POST HOME LOAN COVERED REGS 05/30 1.625	EUR	1 100 000	1 048 927,45	0,55
Fonciere- Diversifie			3 787 397,50	1,97
COVIVIO HOTELS SACA SR UNSECURED REGS 05/33 4.125	EUR	500 000	519 937,04	0,27
SOCIETE FONCIERE LYONNAIS SR UNSECURED REGS 1.5% 29/05/2025	EUR	1 000 000	1 002 955,00	0,52
UNIBAIL RODAMCO WESTFLD COMPANY GUAR REGS 09/34 3.875	EUR	700 000	706 469,92	0,37
UNIBAIL RODAMCO WESTFLD COMPANY GUAR REGS 7.25% 31/12/2049	EUR	1 100 000	1 222 830,37	0,64
W P CAREY INC W P CAREY INC 3.7% 19/11/2034	EUR	338 000	335 205,17	0,17
Fonciere - Entrepot			694 436,76	0,36
SEGRO CAPITAL SARL COMPANY GUAR REGS 03/26 1.25	EUR	700 000	694 436,76	0,36
Fonciere - Immeuble de bureau			755 505,51	0,39

# AXA EURO OBLIGATIONS

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
INMOBILIARIA COLONIAL SO SR UNSECURED REGS 10/28 1.35	EUR	800 000	755 505,51	0,39
Gaz - distribution			1 013 325,83	0,53
NORTEGAS ENERGIA DISTRI COMPANY GUAR REGS 01/31 0.905	EUR	1 200 000	1 013 325,83	0,53
Immobilier - Management/Services			545 021,22	0,28
VONOVIA SE SR UNSECURED REGS 11/30 5	EUR	500 000	545 021,22	0,28
Immobilier - Operations/Developpement			1 681 642,99	0,88
HEIMSTADEN BOSTAD TRESRY COMPANY GUAR REGS 09/29 0.75	EUR	500 000	435 137,60	0,23
KOJAMO OYJ SR UNSECURED REGS 05/29 0.875	EUR	800 000	730 075,18	0,38
LOGICOR FINANCING SARL COMPANY GUAR REGS 01/31 0.875	EUR	600 000	516 430,21	0,27
Produits manufactures diverses			515 069,66	0,27
SIEMENS FINANCIERINGSMAT SIEMENS FINANCIERINGSMAT	EUR	500 000	515 069,66	0,27
Produits pharmaceutiques et biotechnologie			1 154 812,66	0,60
GSK CAPITAL BV COMPANY GUAR REGS 11/31 2.875	EUR	650 000	649 141,04	0,34
MERCK KGAA JR SUBORDINA REGS 08/54 VAR	EUR	500 000	505 671,62	0,26
Produits pharmaceutiques generiques			1 396 836,72	0,73
SANDOZ FINANCE B.V. SR UNSECURED REGS 04/30 4.22	EUR	1 295 000	1 396 836,72	0,73
Savons et produits de nettoyage			568 037,86	0,30
RECKITT BENCKISER TSY SR UNSECURED REGS 3.875% 14/09/2033	EUR	544 000	568 037,86	0,30
Secteur automobile - Voitures/camions legers			3 891 914,20	2,03
RCI BANQUE SA SR UNSECURED REGS 06/28 4.875	EUR	1 300 000	1 393 554,52	0,73
RCI BANQUE SA SR UNSECURED REGS 09/28 4.875	EUR	909 000	962 484,12	0,50
RCI BANQUE SA SR UNSECURED REGS 12/25 4.125	EUR	1 000 000	1 011 352,45	0,53
TOYOTA MOTOR FINANCE BV SR UNSECURED REGS 01/27 3.125	EUR	506 000	524 523,11	0,27
Services de publicite			794 674,52	0,41
MMS USA INVESTMENTS INC 06/25 0.625	EUR	800 000	794 674,52	0,41
Souverain			61 070 023,43	31,82
ALLEMAGNE 3.25% 04/07/42	EUR	1 372 846,32	1 519 618,03	0,79
BELGIUM KINGDOM SR UNSECURED 144A REGS 1.4% 22/06/2053	EUR	600 000	380 260,47	0,20
BELGIUM KINGDOM SR UNSECURED 144A REGS 1.45% 22/06/2037	EUR	2 200 000	1 836 354,47	0,96
BELGIUM KINGDOM SR UNSECURED REGS 3.75% 22/06/45	EUR	840 000	899 660,37	0,47
BELGIUM KINGDOM UNSECURED REGS 4% 28/03/2032	EUR	1 300 000	1 445 072,88	0,75
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO BONDS 1.40% 30/07/2028	EUR	1 500 000	1 458 140,88	0,76
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO ESPAGNE 4.7% 30/07/41	EUR	1 500 000	1 766 717,16	0,92
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO SR UNSECURE 2.90% 31/10/2046	EUR	700 000	637 980,65	0,33
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO SR UNSECURED 07/32 5.75	EUR	1 200 000	1 465 682,25	0,76
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO SR UNSECURED 144A REG 1% 31/10/2050	EUR	2 400 000	1 374 157,02	0,72

# AXA EURO OBLIGATIONS

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instrument	Devise	Quantité	Montant	%AN
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO SR UNSECURED 144A REGS 04/34 3	EUR	2 700 000	2 808 722,31	1,46
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO SR UNSECURED 144A REGS 10/30 1	EUR	2 600 000	2 411 608,63	1,26
BTPS ITALIE 5% 01/09/40	EUR	2 500 000	2 876 280,18	1,50
BUONI POLIENNALI DEL TES 3% 01/10/2029	EUR	2 000 000	2 029 251,45	1,06
BUONI POLIENNALI DEL TES BONDS 144A 4.75% 01/09/2044	EUR	1 000 000	1 126 836,99	0,59
BUONI POLIENNALI DEL TES BONDS REGS 2.8% 01/12/2028	EUR	1 000 000	1 009 818,46	0,53
BUONI POLIENNALI DEL TES SR UNSECURED 144A 4.5% 01/10/2053	EUR	2 310 000	2 492 107,79	1,30
BUONI POLIENNALI DEL TES SR UNSECURED REGS 0.25% 15/03/2028	EUR	2 000 000	1 861 554,85	0,97
BUONI POLIENNALI DEL TES SR UNSECURED REGS 0.95% 15/09/2027	EUR	2 500 000	2 409 952,53	1,26
BUONI POLIENNALI DEL TES SR UNSECURED REGS 07/31 3.45	EUR	1 400 000	1 450 178,15	0,76
BUONI POLIENNALI DEL TES SR UNSECURED REGS 1.35% 01/04/2030	EUR	3 500 000	3 254 918,49	1,70
BUONI POLIENNALI DEL TES SR UNSECURED REGS 3.85% 01/07/2034	EUR	2 257 000	2 330 618,73	1,21
EUROPEAN UNION SR UNSECURED REGS 07/51 0.7	EUR	1 000 000	562 672,03	0,29
EUROPEAN UNION SR UNSECURED REGS 3.25% 04/07/2034	EUR	800 000	837 787,62	0,44
EUROPEAN UNION SR UNSECURED REGS 3.375% 04/11/2042	EUR	1 000 000	1 020 920,53	0,53
FRANCE (GOVT OF) 5.5PCT OAT 25APR29	EUR	1 400 000	1 615 688,60	0,84
FRANCE (GOVT OF) BONDS 144A REGS 0.5% 25/06/2044	EUR	2 300 000	1 341 349,60	0,70
FRANCE 1.75% 25/06/2039	EUR	800 000	659 812,38	0,34
FRANCE OAT 1.50% 25/05/2050	EUR	2 400 000	1 582 855,61	0,83
GERMANY(FED REP) 4.25PCT BDS 04JUL39 EUR0.01	EUR	1 500 000	1 833 629,94	0,96
IRELAND GOVERNMENT BOND UNSECURED REGS 3% 18/10/2043	EUR	600 000	613 324,06	0,32
OAT 4.00% 25 APR 2055	EUR	1 200 000	1 293 087,70	0,67
OBRIGACOES DO TESOURO SR UNSECURED 144A 3.625% 12/06/2054	EUR	550 000	579 054,41	0,30
OBRIGACOES DO TESOURO SR UNSECURED 144A REGS 1.15% 11/04/204	EUR	950 000	698 677,81	0,36
REPUBLIC OF AUSTRIA SR UNSECURED 144A 2.4% 23/05/2034	EUR	1 870 000	1 840 989,79	0,96
REPUBLIC OF AUSTRIA SR UNSECURED 144A REGS 05/49 1	EUR	1 180 000	962 516,78	0,50
REPUBLIC OF AUSTRIA SR UNSECURED 144A REGS 2.9% 20/02/2033	EUR	2 665 000	2 768 299,99	1,44
REPUBLIC OF CHILE SR UNSECURED 0.83% 02/07/2031	EUR	370 000	314 461,83	0,16
SPAIN 4.9% 30/06/40	EUR	1 495 000	1 790 874,27	0,93
SPAIN KINGDOM OF 6PCT 31JAN29 ESP	EUR	1 600 000	1 908 527,74	0,99
Telephonie cellulaire			872 582,97	0,45
ORANGE SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	700 000	771 408,87	0,40
ORANGE SA JR SUBORDINA REGS VAR	EUR	100 000	101 174,10	0,05

# AXA EURO OBLIGATIONS

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instrument	Devise	Quantité	Montant	%AN
Telephonie - integre			4 290 407,69	2,24
TELEFONICA EMISIONES SAU COMPANY GUAR REGS 1.93% 17/10/2031	EUR	1 100 000	1 013 991,42	0,53
TELEFONICA EMISIONES SAU SR UNSECURED REGS 03/29 1.788	EUR	700 000	681 922,80	0,36
TELEFONICA EUROPE BV COMPANY GUAR REGS 2.502% 31/12/2049	EUR	1 400 000	1 386 330,61	0,72
TELIA COMPANY AB SUBORDINATED REGS 12/82 VAR	EUR	449 000	460 964,62	0,24
VERIZON COMMUNICATIONS SR UNSECURED 10/30 4.25	EUR	700 000	747 198,24	0,39
Textile - Habillement			310 779,92	0,16
LVMH MOET HENNESSY VUITT SR UNSECURED REGS 09/33 3.5	EUR	300 000	310 779,92	0,16
Transport - services			3 275 457,92	1,71
REGIE AUTONOME DES TRANS 0.875% 25/05/2027	EUR	2 200 000	2 126 044,56	1,11
REGIE AUTONOME DES TRANS SR UNSECURED REGS 05/34 3.25	EUR	400 000	405 319,20	0,21
SNCF RESEAU EPIC SR UNSECURED REGS 2.25% 20/12/2047	EUR	1 000 000	744 094,16	0,39
Voirie			3 173 465,37	1,65
ADIF ALTA VELOCIDAD 1.25% 04/05/2026	EUR	1 000 000	992 591,16	0,52
HOLDING D INFRASTRUCTURE SR UNSECURED REGS 0.625% 14/09/2028	EUR	1 200 000	1 096 809,22	0,57
HOLDING D INFRASTRUCTURE SR UNSECURED REGS 01/31 1.475	EUR	1 200 000	1 084 064,99	0,56
<b>Titres de créances</b>			<b>474 541,70</b>	<b>0,25</b>
<b>Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>474 541,70</b>	<b>0,25</b>
Souverain			474 541,70	0,25
BTF TRESOR 24/04/2025	EUR	478 359	474 541,70	0,25
<b>Parts d'OPC et fonds d'investissements</b>			<b>1 813 600,93</b>	<b>0,94</b>
<b>OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne</b>			<b>1 813 600,93</b>	<b>0,94</b>
AXA IM EURO LIQUIDITY SRI	EUR	38,0815	1 813 600,93	0,94
<b>Total</b>			<b>189 747 921,80</b>	<b>98,86</b>

# AXA EURO OBLIGATIONS

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

### Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## AXA EURO OBLIGATIONS

### Annexes des comptes annuels

#### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

#### Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Options</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Swaps</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# AXA EURO OBLIGATIONS

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

#### Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
EURO-BOBL FUTURE 06 MAR 2025 OEH5 06/03/2025	85,00	0,00	132 610,00	10 018 100,00
EURO BTP FUTURE 07 MAR 24 IKH4 07/03/2024	-1,00	2 510,00	0,00	-119 980,00
EURO-OAT FUTURE 06 MAR 25 06/03/2025 OATH5	32,00	0,00	81 920,00	3 948 800,00
GER EURO-BUND FUTURE 06 MAR 25 RXH5 06/03/2025	-2,00	2 440,00	0,00	-266 880,00
GER EURO-BUXL 30Y BND 06 MAR 2025 UBH5 06/03/2025	14,00	0,00	119 000,00	1 857 520,00
GER EURO-SCHATZ FUT 06 MAR 2025 06/03/2025 DUH5	145,00	0,00	68 875,00	15 512 825,00
<b>Sous total</b>		<b>4 950,00</b>	<b>402 405,00</b>	<b>30 950 385,00</b>
<b>Options</b>				
<b>Sous total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Swaps</b>				
<b>Sous total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres instruments</b>				
<b>Sous total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>4 950,00</b>	<b>402 405,00</b>	<b>30 950 385,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# AXA EURO OBLIGATIONS

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

#### Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Options</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Swaps</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# AXA EURO OBLIGATIONS

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

#### Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Options</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Swaps</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# AXA EURO OBLIGATIONS

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

#### Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Options</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Swaps</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# AXA EURO OBLIGATIONS

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

### Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# AXA EURO OBLIGATIONS

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
<b>Futures</b>					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
<b>Options</b>					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
<b>Swaps</b>					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
<b>Autres instruments</b>					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# AXA EURO OBLIGATIONS

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
<b>Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)</b>	189 747 921,80
<b>Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :</b>	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	-397 455,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
<b>Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises</b>	0,00
<b>Autres actifs (+)</b>	2 775 833,52
<b>Autres passifs (-)</b>	-185 275,69
<b>Total = actif net</b>	<b>191 941 024,63</b>

**AXA EURO OBLIGATIONS**

**RAPPORT ANNUEL  
AU  
29/12/2023**

# AXA EURO OBLIGATIONS

## Bilan actif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>210 290 389,74</b>	<b>188 176 834,34</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>205 033 198,59</b>	<b>186 668 100,47</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	205 033 198,59	186 668 100,47
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>504 376,82</b>	<b>500 448,97</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	504 376,82	500 448,97
<i>Titres de créances négociables</i>	504 376,82	500 448,97
<i>Autres titres de créances</i>	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>4 380 969,33</b>	<b>89 739,90</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 380 969,33	89 739,90
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>371 845,00</b>	<b>918 545,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	371 845,00	918 545,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>136 957,20</b>	<b>277 367,40</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres</b>	<b>136 957,20</b>	<b>277 367,40</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>6 033 082,99</b>	<b>1 035 670,67</b>
<b>Liquidités</b>	<b>6 033 082,99</b>	<b>1 035 670,67</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>216 460 429,93</b>	<b>189 489 872,41</b>

## AXA EURO OBLIGATIONS

### Bilan passif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	213 742 226,54	197 788 652,35
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	5 306 961,98	3 844 811,01
<b>Report à nouveau (a)</b>	3 065,12	22,34
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	-11 687 787,26	-15 217 577,42
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	2 786 083,84	1 554 593,76
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>210 150 550,22</b>	<b>187 970 502,04</b>
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
<b>Instruments financiers</b>	<b>372 565,00</b>	<b>919 265,00</b>
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de financiers titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>372 565,00</b>	<b>919 265,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	372 565,00	919 265,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	<b>5 937 314,71</b>	<b>600 105,37</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres</b>	<b>5 937 314,71</b>	<b>600 105,37</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Concours bancaires courants</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Emprunts</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total du passif</b>	<b>216 460 429,93</b>	<b>189 489 872,41</b>

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# AXA EURO OBLIGATIONS

## Hors-bilan au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Operations de couverture</b>		
Engagements sur marches reglementes ou assimiles		
Contrats futures		
AUTRE		
SHORT EU 03/23 BTSH3	0,00	5 781 050,00
Total AUTRE	0,00	5 781 050,00
TAUX		
GER E B F 03/24 RXH4	8 095 980,00	0,00
EU BT FUT 03/24 IKH4	4 289 400,00	0,00
EURO BTP FUTU 03/23	0,00	5 010 320,00
EU OA FU 03/23 OATH3	0,00	2 164 100,00
Total TAUX	12 385 380,00	7 174 420,00
Total Contrats futures	12 385 380,00	12 955 470,00
Total Engagements sur marches reglementes ou assimiles	12 385 380,00	12 955 470,00
Engagements de gre a gre		
Total Engagements de gre a gre	0,00	0,00
Autres operations		
Total Autres operations	0,00	0,00
<b>Total Operations de couverture</b>	<b>12 385 380,00</b>	<b>12 955 470,00</b>
<b>Autres operations</b>		
Engagements sur marches reglementes ou assimiles		
Contrats futures		
TAUX		
GER EU B 03/24 UBH4	5 243 640,00	0,00
GER E SC 03/24 DUH4	15 662 115,00	0,00
EU OA FU 03/24 OATH4	2 104 160,00	0,00
E B FUT 03/24 OEH4	2 743 440,00	0,00
GER EU B 03/23 UBH3	0,00	2 840 040,00
GER E B F 03/23 RXH3	0,00	3 456 180,00
E B FUT 03/23 OEH3	0,00	3 241 000,00
GER E SC 03/23 DUH3	0,00	4 005 960,00
Total TAUX	25 753 355,00	13 543 180,00
Total Contrats futures	25 753 355,00	13 543 180,00
Total Engagements sur marches reglementes ou assimiles	25 753 355,00	13 543 180,00
Engagements de gre a gre		
Total Engagements de gre a gre	0,00	0,00
Autres operations		
Total Autres operations	0,00	0,00
<b>Total Autres operations</b>	<b>25 753 355,00</b>	<b>13 543 180,00</b>

## AXA EURO OBLIGATIONS

### Compte de résultat au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	52 065,27	2 670,51
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	4 228 644,65	3 665 081,32
Produits sur titres de créances	18 384,92	1 137,21
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>4 299 094,84</b>	<b>3 668 889,04</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	692,66	6 808,49
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>692,66</b>	<b>6 808,49</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>4 298 402,18</b>	<b>3 662 080,55</b>
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 615 312,59	1 927 660,66
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>2 683 089,59</b>	<b>1 734 419,89</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	102 994,25	-179 826,13
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>2 786 083,84</b>	<b>1 554 593,76</b>

## Annexes

### 1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La devise de comptabilité du portefeuille est l'EUR.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du Règlement ANC n°2017-05 modifiant le règlement ANC n°2014-01 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Événement exceptionnel intervenu au cours de l'exercice : Néant.

Changements comptables soumis à l'information des porteurs : Néant.

Changements d'estimation et changements de modalités (à justifier le cas échéant) : Néant.

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice : Néant.

### 1. REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes annuels de la manière suivante :

**Valeurs mobilières :**

**Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers :**

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers : cours de clôture du jour de valorisation (source : Thomson-Reuters).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : WM Company).
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable, y compris les Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF), sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Les parts ou actions d'OPC :

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de l'OPC sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les Titres de Créance Négociable hors Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF):

Les titres de Créance Négociables (TCN) sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui d'émission ou d'émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont :

- pour l'Euro, courbe de swap €STR (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour l'USD, courbe de swap Fed Funds (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour le GBP, courbe de swap SONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS).

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les instruments de titrisation :

- Titres adossés à des actifs (ABS) : les ABS sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de prestataires de service, de fournisseurs de données, de contreparties éligibles et/ou de tierces parties désignés par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).
- Obligations adossées à des actifs (CDO) et Obligations adossées à des prêts (CLO) :

# AXA EURO OBLIGATIONS

- (i) les tranches subordonnées émises par des CDO et/ou CLO et (ii) les CLO « sur-mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant des banques arrangeuses, des « Lead Managers », des contreparties s'étant engagées à fournir ces cours d'évaluation et/ou des tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles)
- (ii) les titres émis par des CDO et/ou CLO qui ne sont ni (i) des tranches subordonnées de CDO et/ou CLO ni (ii) des CLO « sur mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

Les cours utilisés pour l'évaluation des instruments de titrisation sont sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

## Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Prêt/Emprunt :
  - Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres ; la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
  - Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Pensions :
  - Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
  - Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Instruments financiers reçus et/ou donnés en garantie :

-La société de gestion procédera selon les règles d'évaluation prévues dans le prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché. Toutefois ces instruments et les dettes de restitution correspondantes sont présentés au bilan à leur prix de revient. Les appels de marge sont réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financières.

## Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :

Ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation

- Contract for difference (CFD) : les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le strike des titres sous-jacents.
- Dérivés sur événement de crédit (CDS) : les CDS sont valorisés selon la méthode standard pour les CDS préconisée par l'ISDA. (sources : Markit pour les courbes de CDS et le taux de recouvrement ainsi que Bloomberg pour les courbes de taux d'intérêts).
- Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
  - La valeur nominale de l'instrument,
  - Le prix d'exercice de l'instrument,
  - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
  - Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
  - Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie calculé en utilisant les courbes de taux appropriées.

⇒ Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

- Swap de taux contre €STR, FED FUNDS ou SONIA :  
Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux zéro-coupon.
- Swap de taux d'intérêts contre une référence EURIBOR ou LIBOR :  
Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

⇒ Produits dérivés de gré à gré en dehors de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

Les instruments dérivés sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Si la Société de gestion le juge nécessaire, un investissement ou un titre spécifique peut être évalué selon une méthode alternative que celles présentées précédemment, sur recommandation du Global Risk Management ou d'un gérant de portefeuille après validation du Global Risk Management. Lorsque la valeur d'un investissement n'est pas vérifiable par la méthode habituelle ni une méthode alternative, celle-ci correspondra à la valeur de réalisation probable estimée, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

En pratique, si la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction à un prix significativement différent de l'évaluation prévue à la lecture des règles de valorisation présentées ici, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix

## 2. Méthodes de comptabilisation

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons **COURUS**.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de l'**UCIT** et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières (**frais exclus**).

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré – premier sorti ») est utilisée.

## 3. Politiques de distribution

Les Sommes Distribuables sont composées conformément aux dispositions légales, par :

- le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Parts de Capitalisation :

Les Sommes Distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Parts de Distribution :

Les Sommes Distribuables sont distribuées dans les limites suivantes :

le revenu net est intégralement distribué, aux arrondis près,

les plus-values nettes réalisées peuvent être sur décision du conseil d'administration partiellement ou intégralement distribuées.

Les Sommes Distribuables non distribuées seront inscrites en report.

Des acomptes peuvent être mis en distribution en cours d'exercice, sur décision du conseil d'administration et dans la limite des Sommes Distribuables réalisées à la date de la décision.

## 4. Méthode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- les commissions de mouvement facturées à l'OPC,
- la rémunération perçue par l'agent prêteur résultant de la mise en place des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les frais de gestion et de fonctionnement facturés à l'OPC, sont donc :

- Frais directement imputés au compte de résultat de l'OPC :
- Frais de gestion dont frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats):
  - Le taux maximum s'élève à 1,196 % d'Actif net (OPC Inclus)

Frais indirect maximum (commission et frais de gestion) :

- Néant (Dans la mesure où l'investissement du OPCVM dans des OPC sous-jacent ne représente pas plus de 20% de son actif, le niveau de frais indirects n'a pas à être précisé dans le tableau ci-dessus, toutefois cela ne signifie pas pour autant qu'aucun frais ne sera supporté par le OPCVM du fait de cet investissement).

- Commission de mouvement / Dépositaire :
  - Le prélèvement sur chaque transaction est de 50 euro TTC maximum
- Commission de surperformance :

# AXA EURO OBLIGATIONS

- Néant
- Rétrocession de frais de gestion :
- -Néant
- Nature des frais pris en charge par l'entreprise pour les fonds d'épargne salariale. Cette rubrique de frais n'est pas applicable aux OPC autres que les Fonds d'Epargne Salariale :
- -Non applicable

## 5. Calcul des ratios et des engagements

Les fonds détenant des contrats financiers calculent ses règles de division des risques, conformément à l'article R.214-30 du Code Monétaire et Financier, en tenant compte des instruments financiers sous-jacents à ces contrats.

Dans les cas où ceci est autorisé par le prospectus du fonds, l'exposition réelle de ce dernier au risque de marché peut être réalisée au travers de contrats financiers qui portent sur des instruments financiers diversifiés. Dans ces cas, le portefeuille du fonds est concentré mais l'utilisation des contrats financiers conduit à diversifier l'exposition au risque du fonds.

## 6. Tableau « hors-bilan »

Les positions en « hors-bilan » sont classées en « Opérations de couverture » ou « Autres opérations » en fonction de l'objectif recherché dans le cadre de la gestion du fonds.

<b>Tableau de concordance des parts</b>			
<b>Nom du fonds :</b>	AXA EURO OBLIGATIONS		
<b>Code portefeuille :</b>	AVE5		
<b>Code ISIN</b>	<b>Catégorie indiquée sur le prospectus/KIID</b>	<b>Affectation des sommes distribuables</b>	<b>Parts présentées dans l'inventaire</b>
FR0000289118	D	Distribution	RD
FR0000172033	C	Capitalisation	RC

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>187 970 502,04</b>	<b>281 302 626,03</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	125 042 520,63	86 874 202,40
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-117 125 157,21	-135 358 726,59
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	797 178,07	290 446,96
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-11 406 722,64	-16 106 723,74
Plus-values réalisées sur contrats financiers	2 175 330,00	3 678 340,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-2 120 145,00	-5 044 930,00
Frais de transaction	-8 823,33	-8 647,48
Différences de change	2,79	-6,62
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	21 927 898,28	-28 874 234,76
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	-12 056 105,54	-33 984 003,82
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	-33 984 003,82	-5 109 769,06
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	455 660,00	-291 475,00
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	160 895,00	-294 765,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	-294 765,00	-3 290,00
Distribution d'avoirs	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-240 783,00	-224 789,05
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 683 089,59	1 734 419,89
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments *	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>210 150 550,22</b>	<b>187 970 502,04</b>

\* Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPC (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

### 3. MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE TITRES EN COURS DE PERIODE

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	10,481,473.78	9,346,503.08
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	0.00	0.00
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPCVM / du fonds d'investissement à vocation générale	145,581,319.50	135,049,870.84
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ; (Article R.214-11-I- 4° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-4° (FIVG) du code monétaire et financier)	0.00	0.00
e) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés aux I et II de l'article R.214-32-19. (Articles R.214-11-II (OPCVM) et R.214-32-19-I et II-(FIVG) du code monétaire et financier)	0.00	0.00

Ce tableau ne fait pas partie de l'annexe des comptes annuels et n'est donc pas audité par le commissaire aux comptes.

## 4. COMPLEMENTS D'INFORMATION

### 4.1. Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Obligations a taux fixe nego. sur un marche regl. ou assimile	198 099 769,96	94,27
Obligations hypothécaires et foncières nego. sur un marche regl. ou assimile	6 933 428,63	3,30
Oblig & valeurs ass. non nego. sur un marche regl. ou assimile	0,00	0,00
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>205 033 198,59</b>	<b>97,56</b>
<b>Titres de créances</b>		
Bons du Trésor	504 376,82	0,24
<b>TOTAL Titres de créances</b>	<b>504 376,82</b>	<b>0,24</b>
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>TOTAL Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>205 537 575,41</b>	<b>97,80</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Operations de cession sur instruments financiers</b>		
<b>TOTAL Operations de cession sur instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Hors Bilan</b>		
<b>Operations de couverture</b>		
TAUX	12 385 380,00	5,89
<b>TOTAL Operations de couverture</b>	<b>12 385 380,00</b>	<b>5,89</b>
<b>Autres operations</b>		
TAUX	25 753 355,00	12,25
<b>TOTAL Autres operations</b>	<b>25 753 355,00</b>	<b>12,25</b>
<b>TOTAL Hors Bilan</b>	<b>38 138 735,00</b>	<b>18,15</b>

## AXA EURO OBLIGATIONS

### 4.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	205 033 198,59	97,56						
Titres de créances	504 376,82	0,24						
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers							6 033 082,99	2,87
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers								
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture							12 385 380,00	5,89
Autres opérations							25 753 355,00	12,25

### 4.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			2 977 425,57	1,4 2	27 376 511,48	13,0 3	43 271 716,13	20,5 9	131 407 545,41	62,5 3
Titres de créances	504 376,82	0,2 4								
Opérations temporaires sur titres financiers										
Comptes financiers	6 033 082,99	2,8 7								
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres financiers										
Comptes financiers										
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture					15 662 115,0 0	7,45	2 743 440,00	1,31	12 385 380,00	5,89
Autres opérations									7 347 800,00	3,50

## AXA EURO OBLIGATIONS

### 4.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise 1 GBP	% GBP	Devise 2	%	Devise 3	%	Devise N	%
<b>Actif</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Créances								
Comptes financiers	119,50	0,00						
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 4.5. Ventilation par nature des postes créances et dettes

	29/12/2023
<b>Créances</b>	
Dépôts de garantie	136 957,20
<b>Total des créances</b>	<b>136 957,20</b>
<b>Dettes</b>	
Achats à règlement différé	-5 615 487,81
Frais de gestion	-321 169,30
Autres Dettes	-657,60
<b>Total des dettes</b>	<b>-5 937 314,71</b>
<b>Total dettes et créances</b>	<b>-5 800 357,51</b>

# AXA EURO OBLIGATIONS

## 4.6. Capitaux propres

### MOUVEMENTS DE SOUSCRIPTIONS ET RACHATS

	En parts	En montant
<b>RC</b>	Retail capi.	
Actions ou parts émises durant l'exercice	2 324 464,6579	107 577 138,58
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-2 389 274,949	-111 778 712,25

	En parts	En montant
<b>RD</b>	Retail distri.	
Actions ou parts émises durant l'exercice	612 433,0321	17 465 382,05
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-188 475,3936	-5 346 444,96

### COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT

	En montant
<b>RC Retail capi.</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

	En montant
<b>RD Retail distri.</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

## 4.7. Frais de gestion

## AXA EURO OBLIGATIONS

	29/12/2023
<b>RC Retail capi.</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,84
Frais de gestion fixes	1 296 444,83
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	29/12/2023
<b>RD Retail distri.</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,86
Frais de gestion fixes	318 867,76
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

# AXA EURO OBLIGATIONS

## 4.8. Engagements reçus et donnés

<u>Description des garanties reçues par l'OPC</u>				
Nature de la garantie	Etablissement Garant	Bénéficiaire	Échéance	Modalités
NEANT				
<u>Autres engagements reçus et / ou donnés</u>			NEANT	

## 4.9. Autres informations

### VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

### VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

### INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE

	29/12/2023
Actions	0,00
Obligations	994 197,62
TCN	0,00
OPC	4 380 969,33
Instruments financiers à terme	0,00
Total des titres du groupe	5 375 166,95

# AXA EURO OBLIGATIONS

## 4.10. Tableau d'affectation des sommes distribuables

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
<b>Total acomptes</b>			0	0	0	0

Acomptes sur plus ou moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant Unitaire
<b>Total acomptes</b>			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (6)	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	3 065,12	22,34
Résultat	2 786 083,84	1 554 593,76
<b>Total</b>	<b>2 789 148,96</b>	<b>1 554 616,10</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>RC Retail capi.</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 186 800,82	1 307 135,05
<b>Total</b>	<b>2 186 800,82</b>	<b>1 307 135,05</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
<b>RD Retail distri.</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	600 123,84	245 260,72
Report à nouveau de l'exercice	2 224,30	2 220,33
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>602 348,14</b>	<b>247 481,05</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	1 538 779,0782	1 114 821,4397
Distribution unitaire	0,39	0,22
<b>Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	0,00	1 081,62

## AXA EURO OBLIGATIONS

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	5 306 961,98	3 844 811,01
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-11 687 787,26	-15 217 577,42
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-6 380 825,28</b>	<b>-11 372 766,41</b>

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>RC Retail capi.</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-9 128 913,62	-12 679 074,85
<b>Total</b>	<b>-9 128 913,62</b>	<b>-12 679 074,85</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>RD Retail distri.</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	5 306 961,98	3 844 811,01
Capitalisation	-2 558 873,64	-2 538 502,57
<b>Total</b>	<b>2 748 088,34</b>	<b>1 306 308,44</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	1 538 779,0782	1 114 821,4397
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

## AXA EURO OBLIGATIONS

### 4.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

Date	Part	Actif net	Nombre d'actions ou parts	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire €
31/12/2019	RC	123 264 001,12	2 281 651,2678	54,02				1,08
	RD	30 106 441,99	874 971,0765	34,40		0,37		
31/12/2020	RC	152 476 208,57	2 701 861,6025	56,43				1,37
	RD	35 235 670,86	991 114,6717	35,55		0,37		
31/12/2021	RC	246 948 985,28	4 498 055,3979	54,90				0,57
	RD	34 353 640,75	1 003 964,4324	34,21		0,31		
30/12/2022	RC	156 685 593,89	3 443 381,2453	45,50				-3,31
	RD	31 284 908,15	1 114 821,4397	28,06		0,22		-2,27
29/12/2023	RC	164 403 081,94	3 378 570,9542	48,66				-2,06
	RD	45 747 468,28	1 538 779,0782	29,72		0,39		-1,66

## AXA EURO OBLIGATIONS

### 4.12. Inventaire détaillé des dépôts et instruments financiers

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
A2A SPA SR UNSECURED REGS 03/28 1.5	1 000 000	948 188,16	EUR	0,45
ABERTIS INFRAESTRUCTURAS SR UNSECURED REGS 03/31 3	1 000 000	975 594,76	EUR	0,46
ABERTIS INFRAESTRUCTURAS SR UNSECURED REGS 01/28 4.125	600 000	629 231,11	EUR	0,30
ADIF ALTA VELOCIDAD SR UNSECURED REGS 04/30 0.55	1 100 000	943 499,48	EUR	0,45
ADIF ALTA VELOCIDAD SR UNSECURED REGS 05/26 1.25	2 000 000	1 939 686,69	EUR	0,92
AIB GROUP PLC SR UNSECURED REGS 04/28 VAR	1 200 000	1 170 391,49	EUR	0,56
AIR LIQUIDE FINANCE COMPANY GUAR REGS 09/32 2.875	400 000	402 367,28	EUR	0,19
ARKEMA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	300 000	298 699,43	EUR	0,14
ALLIANDER NV JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	1 000 000	964 060,44	EUR	0,46
ASR NEDERLAND NV SUBORDINATED REGS 05/49 VAR	600 000	569 893,45	EUR	0,27
AXA SA JR SUBORDINA REGS 11/49 VAR	1 000 000	994 197,62	EUR	0,47
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG SUBORDINATED REGS 01/30 VAR	1 400 000	1 359 288,65	EUR	0,65
BANCO SANTANDER SA REGS 01/26 1.375	1 000 000	972 156,64	EUR	0,46
BANCO SANTANDER SA SR UNSECURED REGS 10/27 VAR	1 200 000	1 240 831,48	EUR	0,59
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG REGS 06/25 0.75	600 000	580 644,46	EUR	0,28
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG SUBORDINATED REGS 09/33 VAR	700 000	747 562,48	EUR	0,36
BANCO COMERC PORTUGUES REGS 02/27 VAR	500 000	477 294,56	EUR	0,23
BANCO DE SABADELL SA REGS 11/28 VAR	1 000 000	1 058 541,48	EUR	0,50
BARCLAYS PLC SR UNSECURED REGS 01/28 VAR	1 200 000	1 111 069,60	EUR	0,53
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG SUBORDINATED REGS 02/29 VAR	1 500 000	1 527 963,90	EUR	0,73
BELGIUM KINGDOM SR UNSECURED 144A REGS 06/37 1	1 710 000	1 457 151,58	EUR	0,69
BELGIUM KINGDOM SR UNSECURED REGS 06/45 3.75	840 000	945 198,44	EUR	0,45
BELGIUM KINGDOM SR UNSECURED REGS 03/32 4	2 400 000	2 740 440,92	EUR	1,30
BELGIUM KINGDOM SR UNSECURED 144A REGS 06/53 1	600 000	406 471,79	EUR	0,19
BNG BANK NV SR UNSECURED REGS 11/36 0.25	2 000 000	1 436 617,77	EUR	0,68
BNG BANK NV SR UNSECURED REGS 01/33 3	1 400 000	1 471 616,22	EUR	0,70
BNP PARIBAS REGS 01/27 VAR	1 000 000	991 179,60	EUR	0,47
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO SR UNSECURED 144A REGS 10/30 1	2 600 000	2 370 975,89	EUR	1,13
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO SR UNSECURED 144A REGS 07/27 0	1 600 000	1 511 090,68	EUR	0,72
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO SR UNSECURED 05/24 0.00000	1 000 000	984 980,00	EUR	0,47
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO SR UNSECURED 144A REGS 10/50 1	1 300 000	735 863,22	EUR	0,35
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO SR UNSECURED 144A REGS 10/46 2	1 000 000	908 355,04	EUR	0,43
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO SR UNSECURED 144A REGS 07/41 4	1 700 000	2 021 064,09	EUR	0,96
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO SR UNSECURED 144A REGS 07/28 1	1 500 000	1 435 973,15	EUR	0,68
BPCE SA REGS 03/30 VAR	1 000 000	1 083 294,37	EUR	0,52
BPCE SA REGS 01/28 VAR	1 100 000	1 009 095,24	EUR	0,48
BPCE SA SUBORDINATED REGS 03/32 VAR	1 100 000	1 050 206,23	EUR	0,50
BPCE SFH SOCIETE DE FI COVERED REGS 05/32 1.75	1 300 000	1 206 081,46	EUR	0,57
BPIFRANCE SACA COMPANY GUAR REGS 11/27 2.125	2 500 000	2 460 762,83	EUR	1,17
BPIFRANCE SACA COMPANY GUAR REGS 05/27 1	1 000 000	954 092,93	EUR	0,45
BUONI POLIENNALI DEL TES SR UNSECURED 144A REGS 09/40 5	3 210 000	3 600 697,47	EUR	1,71
BUONI POLIENNALI DEL TES SR UNSECURED REGS 04/30 1.35	4 230 000	3 806 370,50	EUR	1,81
BUONI POLIENNALI DEL TES SR UNSECURED 144A REGS 09/50 2	900 000	664 885,97	EUR	0,32
BUONI POLIENNALI DEL TES SR UNSECURED REGS 03/28 0.25	2 000 000	1 794 102,67	EUR	0,85
BUONI POLIENNALI DEL TES SR UNSECURED REGS 09/27 0.95	2 500 000	2 341 814,98	EUR	1,11
BUONI POLIENNALI DEL TES SR UNSECURED 144A REGS 04/45 1	600 000	381 553,78	EUR	0,18
BUONI POLIENNALI DEL TES SR UNSECURED 144A REGS 10/31 4	2 895 000	3 036 555,50	EUR	1,44
BUONI POLIENNALI DEL TES SR UNSECURED 144A REGS 09/44 4	1 510 000	1 649 292,84	EUR	0,78
CAIXABANK SA REGS 07/26 VAR	1 200 000	1 156 724,44	EUR	0,55
CAIXABANK SA REGS 02/29 VAR	1 100 000	974 192,09	EUR	0,46
CAIXABANK SA SUBORDINATED REGS 06/31 VAR	1 500 000	1 405 728,66	EUR	0,67
CARLSBERG BREWERIES A/S SR UNSECURED REGS 11/26 3.5	672 000	682 790,90	EUR	0,32
CARREFOUR SA SR UNSECURED REGS 12/27 2.625	800 000	785 261,36	EUR	0,37
CASSA DEPOSITI E PRESTIT SR UNSECURED REGS 06/24 1.5	2 000 000	1 992 445,57	EUR	0,95

## AXA EURO OBLIGATIONS

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
CASSA DEPOSITI E PRESTIT SR UNSECURED REGS 03/26 2.125	1 200 000	1 193 761,56	EUR	0,57
REPUBLIC OF CHILE SR UNSECURED 07/31 0.83	370 000	306 469,28	EUR	0,15
COCA COLA EUROPACIFIC SR UNSECURED REGS 03/26 1.75	700 000	689 761,55	EUR	0,33
INMOBILIARIA COLONIAL SO SR UNSECURED REGS 10/28 1.35	800 000	739 398,16	EUR	0,35
COMMERZBANK AG REGS 03/29 VAR	800 000	851 347,42	EUR	0,41
COMMERZBANK AG SUBORDINATED REGS 03/26 4	700 000	723 964,37	EUR	0,34
CREDIT AGRICOLE SA SUBORDINATED REGS 06/30 VAR	1 200 000	1 170 365,24	EUR	0,56
CREDIT AGRICOLE SA REGS 10/26 VAR	900 000	915 239,74	EUR	0,44
CREDIT AGRICOLE SA REGS 01/28 VAR	1 200 000	1 110 259,10	EUR	0,53
CREDIT MUTUEL ARKEA REGS 12/32 4.25	900 000	949 208,33	EUR	0,45
CRELAN SA REGS 02/30 VAR	800 000	859 434,11	EUR	0,41
DAIMLER TRUCK INTL COMPANY GUAR REGS 04/27 1.625	800 000	774 802,01	EUR	0,37
DANONE SA SR UNSECURED REGS 09/32 3.071	700 000	704 524,11	EUR	0,34
DEUTSCHE BANK AG REGS 02/28 VAR	1 000 000	955 406,11	EUR	0,45
DEUTSCHE BANK AG REGS 09/26 VAR	1 000 000	962 069,29	EUR	0,46
DOW CHEMICAL CO/THE SR UNSECURED 03/27 0.5	304 000	279 430,22	EUR	0,13
ENERGIAS DE PORTUGAL SA JR SUBORDINA REGS 07/80 VAR	1 000 000	962 616,83	EUR	0,46
ELECTRICITE DE FRANCE SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	800 000	758 721,81	EUR	0,36
ELECTRICITE DE FRANCE SA SR UNSECURED REGS 10/29 4.375	900 000	961 626,12	EUR	0,46
ENERGIAS DE PORTUGAL SA SR UNSECURED REGS 06/28 3.875	400 000	418 959,98	EUR	0,20
ENGIE SA SR UNSECURED REGS 12/33 3.875	700 000	725 630,14	EUR	0,35
EUROPEAN INVESTMENT BANK SR UNSECURED REGS 06/40 0.25	1 500 000	983 678,64	EUR	0,47
FERROVIE DELLO STATO SR UNSECURED REGS 04/27 3.75	700 000	725 265,25	EUR	0,35
FORTUM OYJ SR UNSECURED REGS 05/33 4.5	747 000	812 703,94	EUR	0,39
FRANCE (GOVT OF) UNSECURED 144A REGS 05/50 1.5	1 000 000	735 537,83	EUR	0,35
FRANCE (GOVT OF) BONDS REGS 02/25 0.00000	7 000 000	6 771 380,00	EUR	3,22
FRANCE (GOVT OF) BONDS REGS 04/29 5.5	4 300 000	5 146 769,61	EUR	2,45
FRANCE (GOVT OF) BONDS 144A REGS 06/44 0.5	1 732 051	1 089 314,36	EUR	0,52
FRANCE (GOVT OF) BONDS REGS 11/33 3.5	920 000	998 555,40	EUR	0,48
BUNDESREPUB. DEUTSCHLAND BONDS REGS 01/37 4	2 362 426,12	2 936 742,42	EUR	1,40
BUNDESREPUB. DEUTSCHLAND BONDS REGS 07/39 4.25	2 600 000	3 327 074,43	EUR	1,58
HEINEKEN NV SR UNSECURED REGS 09/30 3.875	971 000	1 027 033,71	EUR	0,49
HOLDING D INFRASTRUCTURE SR UNSECURED REGS 09/28 0.625	1 200 000	1 061 442,59	EUR	0,51
HOLDING D INFRASTRUCTURE SR UNSECURED REGS 01/31 1.475	1 200 000	1 044 772,63	EUR	0,50
ING GROEP NV SUBORDINATED REGS 11/30 VAR	1 400 000	1 313 523,38	EUR	0,63
INTESA SANPAOLO SPA REGS 09/27 4.75	1 000 000	1 051 647,98	EUR	0,50
INTESA SANPAOLO SPA REGS 03/33 5.625	700 000	784 887,78	EUR	0,37
IREN SPA SR UNSECURED REGS 09/25 1.95	1 000 000	982 457,54	EUR	0,47
BUONI POLIENNALI DEL TES SR UNSECURED REGS 02/33 5.75	1 800 000	2 144 931,70	EUR	1,02
KBC GROUP NV SUBORDINATED REGS 12/31 VAR	1 100 000	992 975,61	EUR	0,47
KBC GROUP NV SR UNSECURED REGS 03/26 VAR	1 000 000	983 935,43	EUR	0,47
KLEPIERRE SA SR UNSECURED REGS 05/29 2	800 000	759 460,92	EUR	0,36
KOJAMO OYJ SR UNSECURED REGS 05/29 0.875	1 100 000	874 530,31	EUR	0,42
LA BANQUE POST HOME LOAN COVERED REGS 10/28 1	900 000	834 761,46	EUR	0,40
LOGICOR FINANCING SARL COMPANY GUAR REGS 01/31 0.875	800 000	621 766,64	EUR	0,30
LVMH MOET HENNESSY VUITT SR UNSECURED REGS 09/33 3.5	900 000	939 627,25	EUR	0,45
MERCK KGAA JR SUBORDINA REGS 06/79 VAR	600 000	583 470,25	EUR	0,28
MMS USA HOLDINGS INC COMPANY GUAR REGS 06/25 0.625	800 000	769 119,71	EUR	0,37
NATWEST GROUP PLC SR UNSECURED REGS 02/30 VAR	1 000 000	867 660,05	EUR	0,41
NEDER WATERSCHAPSBANK SR UNSECURED REGS 09/31 0.0000	2 000 000	1 646 831,98	EUR	0,78
NN GROUP NV SUBORDINATED REGS 11/43 VAR	858 000	923 290,33	EUR	0,44
NORDEA BANK ABP REGS 05/28 4.125	997 000	1 056 484,31	EUR	0,50
NORTEGAS ENERGIA DISTRI COMPANY GUAR REGS 01/31 0.905	1 200 000	966 178,66	EUR	0,46
NRW.BANK LOCAL GOVT G REGS 06/41 0.5	1 500 000	995 475,32	EUR	0,47
NRW.BANK LOCAL GOVT G 07/35 0.1	1 200 000	884 052,38	EUR	0,42
NRW.BANK LOCAL GOVT G 03/39 1.2	500 000	396 523,56	EUR	0,19

## AXA EURO OBLIGATIONS

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
NRW.BANK LOCAL GOVT G REGS 08/32 1.625	1 500 000	1 400 383,61	EUR	0,67
NRW.BANK LOCAL GOVT G 02/30 0.00000	1 500 000	1 286 235,02	EUR	0,61
FRANCE (GOVT OF) BONDS 144A REGS 04/55 4	1 200 000	1 448 287,50	EUR	0,69
ORANGE SA JR SUBORDINA REGS VAR	800 000	790 661,00	EUR	0,38
ORANGE SA SR UNSECURED 01/33 8.125	300 000	442 534,48	EUR	0,21
ORANGE SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	700 000	758 599,15	EUR	0,36
PERNOD RICARD SA SR UNSECURED REGS 09/27 3.75	400 000	414 672,20	EUR	0,20
BANQUE STELLANTIS FRANCE SR UNSECURED REGS 01/25 0.0000	800 000	768 896,00	EUR	0,37
BANQUE STELLANTIS FRANCE REGS 01/26 3.875	1 100 000	1 148 320,10	EUR	0,55
RCI BANQUE SA SR UNSECURED REGS 09/28 4.875	909 000	973 384,47	EUR	0,46
RCI BANQUE SA SR UNSECURED REGS 12/25 4.125	1 000 000	1 010 489,28	EUR	0,48
RCI BANQUE SA SR UNSECURED REGS 06/28 4.875	1 100 000	1 185 972,64	EUR	0,56
RECKITT BENCKISER TSY COMPANY GUAR REGS 09/33 3.875	644 000	689 450,98	EUR	0,33
RED ELECTRICA CORP SUBORDINATED REGS 12/99 VAR	200 000	206 819,71	EUR	0,10
REGIE AUTONOME DES TRANS SR UNSECURED REGS 05/27 0.875	2 200 000	2 085 990,00	EUR	0,99
REGION OF ILE DE FRANCE 0.625% 23/04/2027	2 000 000	1 879 505,08	EUR	0,89
REPSOL INTL FINANCE COMPANY GUAR REGS 03/75 VAR	1 000 000	1 029 918,03	EUR	0,49
REPUBLIC OF AUSTRIA SR UNSECURED 144A REGS 02/32 0	535 000	474 643,66	EUR	0,23
REPUBLIC OF AUSTRIA SR UNSECURED 144A REGS 05/49 1	1 180 000	975 592,09	EUR	0,46
REPUBLIC OF AUSTRIA SR UNSECURED 144A REGS 07/26 2	2 000 000	2 000 025,83	EUR	0,95
REPUBLIC OF AUSTRIA SR UNSECURED 144A REGS 02/33 2	7 514 000	7 914 979,98	EUR	3,77
REPUBLIC OF AUSTRIA SR UNSECURED 144A REGS 05/34 2	1 320 000	1 310 709,98	EUR	0,62
NATWEST GROUP PLC SR UNSECURED REGS 11/25 VAR	800 000	778 483,28	EUR	0,37
SANDOZ FINANCE B.V. SR UNSECURED REGS 04/30 4.22	995 000	1 037 788,11	EUR	0,49
SANTAN CONSUMER FINANCE REGS 05/28 4.125	400 000	424 070,12	EUR	0,20
SEGRO CAPITAL SARL COMPANY GUAR REGS 03/26 1.25	496 000	478 443,03	EUR	0,23
SNCF RESEAU SR UNSECURED REGS 12/47 2.25	1 000 000	804 020,68	EUR	0,38
SOCIETE DU GRAND PARIS SR UNSECURED REGS 10/28 1.125	1 500 000	1 403 668,28	EUR	0,67
SOCIETE GENERALE REGS 09/29 VAR	1 000 000	1 054 018,78	EUR	0,50
SOCIETE FONCIERE LYONNAIS SR UNSECURED REGS 05/25 1.5	300 000	294 327,79	EUR	0,14
SOCIETE GENERALE REGS 12/27 VAR	1 000 000	916 888,46	EUR	0,44
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO BONDS 07/32 5.75	1 200 000	1 493 972,72	EUR	0,71
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO SR UNSECURED 144A REGS 07/40 4	800 000	963 775,32	EUR	0,46
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO BONDS 01/29 6	2 000 000	2 434 994,50	EUR	1,16
FRANCE (GOVT OF) BONDS 144A REGS 06/39 1.75	5 700 000	5 007 259,30	EUR	2,38
TELEFONICA EMISIONES SAU COMPANY GUAR REGS 03/29 1.788	1 000 000	955 669,15	EUR	0,45
TELEFONICA EUROPE BV COMPANY GUAR REGS 12/99 VAR	1 100 000	1 030 805,21	EUR	0,49
TELEFONICA EMISIONES SAU COMPANY GUAR REGS 10/31 1.93	1 100 000	1 008 441,60	EUR	0,48
TELIA COMPANY AB JR SUBORDINA REGS 12/82 VAR	449 000	448 035,90	EUR	0,21
TERNA RETE ELETTRICA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	800 000	731 926,76	EUR	0,35
TERNA RETE ELETTRICA SR UNSECURED REGS 07/33 3.875	900 000	942 396,77	EUR	0,45
UNEDIC GOVT GUARANT REGS 03/29 0.5	1 000 000	908 366,12	EUR	0,43
UNEDIC GOVT GUARANT REGS 07/35 0.25	1 000 000	755 428,06	EUR	0,36
UNEDIC GOVT GUARANT REGS 11/28 0.0000	1 700 000	1 506 506,00	EUR	0,72
UNIBAIL RODAMCO WESTFLD COMPANY GUAR REGS 7.25% 31/12/2049	1 100 000	1 119 054,48	EUR	0,53
UNICREDIT SPA SUBORDINATED REGS 09/29 VAR	1 200 000	1 177 372,52	EUR	0,56
UNICREDIT SPA REGS 06/25 VAR	700 000	694 286,16	EUR	0,33
UPJOHN FINANCE BV COMPANY GUAR REGS 06/32 1.908	1 500 000	1 275 866,19	EUR	0,61
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	1 000 000	958 828,65	EUR	0,46
VIENNA INSURANCE GRP AGW SUBORDINATED REGS 06/42 VAR	800 000	822 894,22	EUR	0,39
VONOVIA SE SR UNSECURED REGS 05/27 4.75	1 000 000	1 065 160,83	EUR	0,51
<b>TOTAL Obligations a taux fixe nego. sur un marche regl. ou assimile</b>		<b>198 099 769,96</b>		<b>94,27</b>
CREDIT AGRICOLE HOME LOA COVERED REGS 06/33 3.25	800 000	836 501,41	EUR	0,40
BELFIUS BANK SA/NV COVERED REGS 02/25 0.75	900 000	879 547,69	EUR	0,42
CAISSE REFINANCE L HABIT COVERED REGS 06/32 3.375	1 600 000	1 687 085,20	EUR	0,79
COOPERATIEVE RABOBANK UA COVERED REGS 11/28 3.296	1 500 000	1 552 014,46	EUR	0,74

## AXA EURO OBLIGATIONS

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
KBC BANK NV COVERED REGS 05/28 3.25	900 000	937 105,10	EUR	0,45
LA BANQUE POST HOME LOAN COVERED REGS 05/30 1.625	1 100 000	1 041 174,77	EUR	0,50
<b>TOTAL Obligations hypothecaires et foncieres nego. sur un marche regl. ou assimile</b>		<b>6 933 428,63</b>		<b>3,30</b>
<b>TOTAL Obligations &amp; valeurs assimilees nego. sur un marche regl. ou assimile</b>		<b>205 033 198,59</b>		<b>97,57</b>
FILMS PLC SR SECURED 03/08 VAR	2 250 000 000	0,00	EUR	0,00
<b>TOTAL Oblig &amp; valeurs ass. non nego. sur un marche regl. ou assimile</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL Oblig &amp; valeurs ass. non nego. sur un marche regl. ou assimile</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL Obligations &amp; Valeurs assimilees</b>		<b>205 033 198,59</b>		<b>97,57</b>
BTF TRESOR 20/03/2024	508 388	504 376,82	EUR	0,24
<b>TOTAL Bons du Tresor</b>		<b>504 376,82</b>		<b>0,24</b>
<b>TOTAL Titres de creances negociables</b>		<b>504 376,82</b>		<b>0,24</b>
<b>TOTAL Titres de creances negocies sur un marche regl. ou assimile</b>		<b>504 376,82</b>		<b>0,24</b>
<b>TOTAL Titres de creances</b>		<b>504 376,82</b>		<b>0,24</b>
AXA IM EURO LIQUIDITY SRI	95,6378	4 380 969,33	EUR	2,08
<b>TOTAL OPCVM et equivalents d'autres Etats membres de l'UE</b>		<b>4 380 969,33</b>		<b>2,08</b>
<b>TOTAL Titres d'OPC</b>		<b>4 380 969,33</b>		<b>2,08</b>
E B FUT 03/24 OEH4	23	17 160,00	EUR	0,01
EU BT FUT 03/24 IKH4	-36	-105 090,00	EUR	-0,05
EU OA FU 03/24 OATH4	16	43 520,00	EUR	0,02
GER E B F 03/24 RXH4	-59	-105 860,00	EUR	-0,05
GER E SC 03/24 DUH4	147	55 125,00	EUR	0,03
GER EU B 03/24 UBH4	37	256 040,00	EUR	0,12
<b>TOTAL Contrat future de taux d'interet</b>		<b>160 895,00</b>		<b>0,08</b>
Appels marge futures	-161 615	-161 615,00	EUR	-0,08
<b>TOTAL Appels de marge sur futures</b>		<b>-161 615,00</b>		<b>-0,08</b>
<b>TOTAL Appel de marge sur contrat futures</b>		<b>-720,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL Appels de marge</b>		<b>-720,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL Instruments Financiers a terme</b>		<b>-720,00</b>		<b>0,00</b>
G FIX 0.00 090727	136 957,2	136 957,20	EUR	0,07
<b>TOTAL Collateral sur Future</b>		<b>136 957,20</b>		<b>0,07</b>
<b>TOTAL Depots et autres instruments financiers</b>		<b>136 957,20</b>		<b>0,07</b>



Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense Cedex

## **SICAV AXA EURO OBLIGATIONS**

# **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2024

**SICAV AXA EURO OBLIGATIONS**

Tour Majunga - 6 Place de la Pyramide  
92800 Puteaux

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la SICAV AXA EURO OBLIGATIONS,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

## Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, le 20 mars 2025

DocuSigned by:  
  
F03E23C213CF452...

Gilles DUNAND-ROUX

Associé

## Texte des Résolutions présenté à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire)

### PREMIERE RESOLUTION (à caractère ordinaire)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes de la Sicav tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports, faisant apparaître un revenu net bénéficiaire de 4.330.925,17 €.

Elle constate que le capital, tel que défini à l'article L.214-7 alinéa 5 du Code monétaire et financier, d'un montant de 213.742.226,54 €, divisé en 3.378.570,9542 actions C et en 1.538.779,0782 actions D au 29 décembre 2023, s'élève à 183.063.089,33 €, divisé en 3.143.899,3191 actions C et en 1.158.677,4094 actions D au 31 décembre 2024, soit une diminution nette de 30.679.137,21 €.

### DEUXIEME RESOLUTION (à caractère ordinaire)

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, constatant que les sommes distribuables de l'exercice, composées de :

- Revenu net de l'exercice	3.273.664,96 €
- Report à nouveau de l'exercice précédent	1.675,43 €
- Plus-values et moins-values nettes de l'exercice	(2.940.477,63) €
- Plus-values et moins-values nettes antérieures non distribuées	3.996.062,41 €

s'élèvent à 4.330.925,17 € décide, conformément aux dispositions statutaires, de les répartir comme suit :

- Distribution	590.925,48 €
- Capitalisation	(259.105,83) €
- Report à nouveau de l'exercice	3.043,11 €
- Plus et moins-values nettes non distribuées	3.996.062,41 €

L'assemblée générale décide le détachement, le 06 mai 2025 d'un dividende de 0,51 €, par action en circulation, non éligible à l'abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

La mise en paiement du dividende sera effectuée sans frais, à compter du 09 mai 2025.

L'assemblée générale prend acte que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICES	2021	2022	2023
Nombre d'actions D	1.003.964,4324	1.114.821,4397	1.538.779,0782
Dividende	0,31 €	0,22 €	0,39 €
Dividende éligible à l'abattement	-	-	-
Dividende non éligible à l'abattement	0,31 €	0,22 €	0,39 €

### TROISIEME RESOLUTION (à caractère ordinaire)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, prend acte qu'aucune convention nouvelle, entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, n'a été autorisée par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

### QUATRIEME RESOLUTION (à caractère ordinaire)

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de M. Matthieu-Emmanuel LEVILION vient à

expiration à l'issue de la présente réunion décide, sur proposition du conseil d'administration, de le renouveler pour une durée de 3 ans soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

#### **CINQUIEME RESOLUTION (à caractère ordinaire)**

L'assemblée générale ratifie la nomination en qualité d'administrateur de M. Jérôme BROUSTRA, coopté par le conseil d'administration lors de sa séance du 11 février 2025, en remplacement de M. Nicolas GAGNERIE pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

#### **SIXIEME RESOLUTION (à caractère extraordinaire)**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de modifier l'article 17 des statuts ainsi qu'il suit :

« Article 17 – Réunions et délibérations du conseil

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du Président aussi souvent que l'intérêt de la SICAV l'exige, soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

De même un groupe d'administrateurs peut, à tout moment et à la condition de représenter au moins le tiers des membres en fonction demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé.

Le Directeur Général peut également demander au Président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Le Président est lié par ces demandes.

En cas de carence du Président par survenance, même temporaire, d'une incapacité, d'une incompatibilité ou d'une déchéance ou en cas de cessation de ses fonctions, le Directeur Général ou un groupe d'administrateur représentant au moins le tiers des membres en fonction, peuvent convoquer le conseil d'administration.

Un règlement intérieur détermine, conformément aux dispositions légales et réglementaires, les conditions d'organisation des réunions du conseil d'administration qui peuvent intervenir par un moyen de télécommunication.

Les convocations peuvent être faites par tout moyen, même verbalement.

Un administrateur (ou le représentant permanent d'une personne morale administrateur) peut donner mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du conseil d'administration dans les conditions fixées à l'article R.225-19 du Code de commerce.

La présence de la moitié au moins des membres est nécessaire pour la validité des délibérations.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Chaque administrateur dispose d'une voix. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Dans le cas où un moyen de télécommunication est admis, le règlement intérieur peut prévoir, conformément à la réglementation en vigueur, que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par un moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. »

#### **HUITIEME RESOLUTION (à caractère extraordinaire)**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de modifier l'article 18 des statuts ainsi qu'il suit :

« Article 18 - Consultation par écrit du conseil d'administration

Les décisions du conseil d'administration peuvent être adoptées par voie de consultation écrite des administrateurs dont les modalités sont prévues par le règlement intérieur de la SICAV. »

### **NEUVIEME RESOLUTION (à caractère extraordinaire)**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de modifier l'article 25 des statuts ainsi qu'il suit :

« Article 25 - Nomination Pouvoirs Rémunération

Le commissaire aux comptes est désigné pour six exercices par le conseil d'administration après accord de l'Autorité des Marchés Financiers, parmi les personnes habilitées à exercer ces fonctions dans les sociétés commerciales.

Il peut être renouvelé dans ses fonctions.

Il est tenu de signaler dans les meilleurs délais à l'Autorité des Marchés Financiers tout fait ou toute décision concernant la SICAV, dont il a eu connaissance dans l'exercice de sa mission, de nature à :

- constituer une violation des dispositions législatives ou réglementaires applicables à la SICAV et susceptible d'avoir des effets significatifs sur la situation financière, le résultat ou le patrimoine ;
- porter atteinte aux conditions ou à la continuité de son exploitation ;
- entraîner l'émission de réserves, le refus de la certification des comptes ou l'impossibilité de les certifier.

Les évaluations des actifs et la détermination des parités d'échange dans les opérations de transformation, fusion ou scission sont effectuées sous le contrôle du commissaire aux comptes.

Il apprécie tout apport en nature et établit sous sa responsabilité un rapport relatif à son évaluation et à sa rémunération.

Il contrôle la composition de l'actif et les autres éléments avant publication.

Les honoraires du commissaire aux comptes sont fixés d'un commun accord entre celui-ci et le conseil d'administration de la SICAV au vu d'un programme de travail précisant les diligences estimées nécessaires.

En cas de liquidation, il évalue le montant des actifs et établit un rapport sur les conditions de cette liquidation.

Le commissaire aux comptes atteste les situations qui servent de base à la distribution d'acomptes.

Le conseil d'administration peut, s'il le juge utile, prévoir la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le commissaire aux comptes titulaire en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès. Les fonctions du commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le titulaire, prennent fin à la date d'expiration du mandat confié à ce dernier, sauf lorsque l'empêchement n'a qu'un caractère temporaire.

### **DIXIEME RESOLUTION (à caractère extraordinaire)**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de modifier l'article 26 des statuts ainsi qu'il suit :

« Article 26 - Assemblées générales

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale annuelle, qui doit approuver les comptes de la SICAV, est réunie obligatoirement dans les quatre mois de la clôture d'exercice.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme soit d'une inscription nominative soit du dépôt de ses titres au porteur ou du certificat de dépôt, aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation ; le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire deux jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter conformément aux dispositions de l'article L.225-106 du Code du commerce.

Un actionnaire peut également voter par correspondance dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Les assemblées sont présidées par le Président du conseil d'administration, ou en son absence, l'assemblée élit elle-même son Président.

Les assemblées peuvent également se tenir par un moyen de télécommunication permettant l'identification des actionnaires et autorisé par la loi.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par un moyen de télécommunication visé au paragraphe ci-dessus.

Les procès-verbaux d'assemblée sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi. »



**AXA EURO OBLIGATIONS**

**Société d'Investissement à Capital Variable  
ayant la forme de société anonyme**

**Siège social : Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide - 92800 Puteaux**

**Tél. : 01 44 45 70 00 - Fax : 01 44 45 87 21**

**SIREN 329 167 118 - RCS Nanterre**

**AXA Investment Managers Paris**

**Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide 92800 Puteaux - France**

**Société de gestion de portefeuille titulaire de l'agrément AMF n° GP 92008 en date du 7 avril 1992**

**S.A. au capital de 1 654 406 euros, 353 534 506 RCS Nanterre.**